

Université mouloud Mammeri de TIZI OUZOU

Faculté des sciences économiques commerciales et des sciences de gestion

Département des sciences financières et comptabilité



MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

En vue de l'obtention du diplôme de master en sciences financières et comptabilité

Option : finance de l'entreprise

**L'effet des différents moyens de paiement sur la
gestion des flux de trésorerie Cas : DIVISION
LABORATOIRE SONATRCH de BOUMERDES**

Présenté par :

KADA RYM

dirigé par :

CHERIGUI DJAAFAR

Devant les membres du jury compose de :

Président : ALLAG YASSINE MCA UMMTO

Examineur : GUENDOUZI MOHAMMED MCB UMMTO

Rapporteur : CHERIGUI DJAAFAR MCA UMMTO

Date de soutenance : 23/06/2025

Promotion 2024/2025

Remerciement

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance envers monsieur CHERIGUI DJAAFAR mon encadrant, d'avoir accepté de m'encadrer. Sa passion pour l'enseignement, sa patience et ses conseils éclairés

Je tiens également à remercier monsieur AGOUNINESOUK LOUNES mon encadrant au niveau de la Division Laboratoire de SONATRACH, son expertise, sa disponibilité et son soutien constant ont été essentiels à ma réussite

Je souhaite adresser mes remerciements sincères à tous les professeurs qui m'ont accompagné tout au long de mon parcours académique.

Je voudrais exprimer ma gratitude envers mes parents, mes frères, et mes amis. Leur soutien inconditionnel, leur encouragement, leur présence et leurs conseils précieux ont été d'une valeur inestimable tout au long de mon parcours.

Les membres du jury qui ont accepté de lire et d'évaluer ce travail.

Enfin mes remerciements pour tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

Dédicace

Je dédie ce mémoire

A mes très chers parents qui ont été toujours à mes côtés, merci pour votre amour, patience, et encouragement.

A mes frères Amine et Yasser

A mes copines

A mes chers amis qui ont toujours là pour moi, merci pour votre présence à tout moment.



Liste des abréviations

ACE : actif circulant d'exploitation

ACEH : actif circulant hors exploitation

BFR : besoin en fond de roulement

BERE : besoin en fond de roulement d'exploitation

BFRHE : besoin en fond de roulement hors exploitation

REMDOC : remise documentaire

CREDOC : crédit documentaire

DCT : dette à court terme

DLMT : dette à long et moyen terme

ES : emploi stable

FRNG : fond de roulement net global

KTP : Kondor Trade Processing

REG : ratio d'endettement global

RLG : ratio de liquidité générale

RLI : ratio de liquidité immédiate

RLR : ratio de liquidité relative

SONATRACH : société nationale pour la recherche, la production, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures

TA : trésorerie active

TF : trésorerie passive

TFT : tableau des flux de trésorerie



Liste des figures

Figure N°1 : synthèse des provisions de la trésorerie	24
Figure N°2 : circuit simplifié d'espèce	33
Figure N°3 : circuit simplifié du chèque	35
Figure N°4 : circuit simplifié du virement	36
Figure N°5 : circuit simplifié de l'avis de prélèvement	38
Figure N°6 : circuit simplifié du TIP	39
Figure N°7 : circuit simplifié de la lettre de change	41
Figure N°8 : circuit d'un chèque à l'international	45
Figure N°9 : fonctionnement du système SWIFT	47
Figure N°10 : fonctionnement du transfert libre	48
Figure N°11 : circuit de paiement contre remboursement	49
Figure N°12 : circuit de la remise documentaire	52
Figure N°13 : circuit du crédit documentaire	56



Liste des tableaux

Tableau N°1 : les dates de valeur standards sur les opérations au crédit	11
Tableau N°2 : les dates de valeur standard sur les opérations au débit	12
Tableau N°3 : structure du tableau de financement (première partie)	18
Tableau N°4 : structure du tableau de financement (deuxième partie)	19
Tableau N°5 : structure du tableau des flux de trésorerie	21
Tableau N°6 : tableau des flux de trésorerie par la méthode directe	22
Tableau N°7 : tableau des flux de trésorerie par la méthode indirecte	23
Tableau N°8 : le plan de financement	25
Tableau N°9 : budget de trésorerie	27
Tableau N°10 : la fiche en valeur	29
Tableaux N°11 : avantages et inconvénients du chèque	36
Tableau N°12 : avantages et inconvénient du virement	37
Tableau N°13 : avantages et inconvénients du prélèvement	38
Tableau N°14 : avantages et inconvénients pour l'effet de commerce	41
Tableau N°15 : avantages et inconvénients de la carte bancaire	43
Tableau N°16 : avantages et inconvénients du virement international	46
Tableau N°17 : avantages et inconvénients du transfert libre	48
Tableau N°18 : avantages et inconvénients de contre remboursement	49
Tableau N°19 : avantages et inconvénients de la remise documentaire	52
Tableau N°20 : avantages et inconvénients du crédit documentaire	57
Tableau N°21 : avantages et inconvénients de la lettre du crédit stand-by	58
Tableau N°22 : bilan fonctionnel de l'actif des deux exercices N et N-1	73
Tableau N°23 : bilan fonctionnel du passif des exercices N et N-1	74
Tableau N°24 : FRNG à partir du haut de bilan	75
Tableau N°25 : FRNG à partir du bas du bilan	75
Tableau N°26 : BFR à partir du bilan	76
Tableau N°27 : BFR à partir de ces décompositions	77
Tableau N°28 : TN à partir du FRNG et BFR	77

Tableau N°29 : trésorerie à partir du bilan fonctionnel	78
Tableau N°30 : ratio de liquidité générale	78
Tableau N°31 : ratio de liquidité réduite	79
Tableau N°32 : ratio de liquidité immédiate	80
Tableau N°33 : ratio de solvabilité générale	80
Tableau N°34 : ratio d'indépendance financière	81
Tableau N°35 : ratio d'autonomie financière	81
Tableau N°36 : tableau des flux de trésorerie	82



SOMMAIRE

Remerciements	
Dédicaces	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Liste des abréviations	
Introduction générale	2
Chapitre 1 : cadre conceptuel sur la gestion de trésorerie	4
Introduction au chapitre 1	5
Section 1 : les fondements de la trésorerie	6
Section 2 : la gestion de la trésorerie	13
Section 3 : les flux et les prévisions de trésorerie	17
Conclusion du chapitre 1	30
Chapitre 2 : les modes et moyens de paiement	31
Introduction au chapitre 2	32
Section 1 : présentation des moyens de paiement classiques et modernes	33
Section 2 : les instruments techniques de règlement internationaux	44
Section 3 : les déterminants du choix des modes et moyens de paiement	58
Conclusion du chapitre 2	63
Chapitre 3 : étude de l'impact des moyens de paiement sur la gestion de trésorerie au sein de la Division Laboratoire SONATRACH	
Introduction au chapitre 3	65
Section 1 : présentation de l'organisme d'accueil de SONATRACH	66
Section 2 : le diagnostic financier de la Division Laboratoire SONATRACH	72
Section 3 : détermination de l'effet des moyens de paiement sur la gestion des flux de trésorerie....	84
Conclusion du chapitre 3	88
Conclusion générale.....	89
Bibliographie	91
Annexes	94

Résumer

L'objectif de ce mémoire est d'analyser l'effet des différents moyens de paiement sur l'optimisation des flux de trésorerie afin d'identifier les meilleures pratiques, pour y parvenir ce travail comporte trois chapitres.

Pour illustrer les développements des deux chapitres théoriques, j'ai mené une étude de cas de Division Laboratoire de SONATRACH qui a permis d'analyser la situation de la trésorerie et le choix des instruments de paiement aux spécificités des opérations.

L'entreprise a maintenu un équilibre financier sur les deux exercices, affichant une trésorerie excédentaire.

D'après l'analyse des instruments de paiement démontre que la remise documentaire s'avère plus favorable que le crédit documentaire en raison de son coût réduit, tandis qu'au niveau national le virement est privilégié pour offrir un meilleur contrôle des décaissements.

Cette maîtrise opérationnelle des moyens de paiement constitue un levier essentiel pour optimiser la gestion de trésorerie.

Mots clés : Technique de paiement, crédit documentaire, Remise documentaire, instrument de paiement

Summary

The objective of this thesis is to analyze the impact of different payment methods on cash-flow optimization in order to identify best practices. To achieve this, this work is divided into three chapters.

To illustrate the developments of the two theoretical chapters, I conducted a case study of SONATRACH's Laboratory Division, which allowed me to analyze the cash-flow situation and the choice of payment instruments based on the specificities of its operations.

The company maintained a balanced financial position over both fiscal years, posting a cash surplus.

An analysis of payment instruments shows that documentary remittance is more favorable than documentary credit due to its lower cost, while at the national level, bank transfers are preferred to provide better control over disbursements.

This operational control of payment methods constitutes an essential lever for optimizing cash management.



INTRODUCTION GENERALE

Pour atteindre les objectifs de l'entreprise, elle met en œuvre la politique de gestion de trésorerie qui repose soit sur les décisions opérationnelles à court terme afin d'assurer la liquidité de l'entreprise, soit stratégique à moyen et long terme en manière d'investissement et de financement pour assurer la solvabilité de l'entreprise. Ses décisions ont un impact sur la situation financière de l'entreprise. La trésorerie Pernet de garantir que l'entreprise est capable à honorer ses engagements financiers à l'échéance. Pour cela la gestion de trésorerie est devenue une préoccupation majeure au sein de toute organisation.

La performance financière d'une entreprise repose en grande partie sur l'optimisation de ses flux monétaires avec son environnement économique. Chaque interaction commerciale ou financière se matérialise par des obligations de paiement nécessitant le choix judicieux d'instruments de règlement adaptés. Le trésorier doit maîtriser l'ensemble des moyens de paiement disponible afin de garantir la fluidité des échanges tout en préservant l'équilibre de trésorerie, minimiser les couts financiers liées aux transactions et réduire les risques opérationnels.

Domaine de paiement est un secteur essentiel qui a évolué au cours des dernières années. On désigne aujourd'hui plusieurs grandes familles de produits dont le chèque, l'espèce, le virement. Au fil de temps et avec le développement technologique et limite des moyens de paiement classique, ce dernier ont abouti à la création des nouveaux moyens de paiement dont les cartes bancaires,

Parmi les techniques des échanges à l'international on trouve le crédit documentaire et la remise documentaire qui répondent au désir d'être payé au vendeur et bénéficie des délais de paiement

Motif de sujet

- le thème correspondant avec ma spécialité.
- élargir ma connaissance théorique et les mettre en pratique.
- apporter des réponses liées à ma problématique.

La problématique de recherche

Pour approfondir les connaissances sur le sujet nous avons effectué d'un stage au sein de la Division Laboratoire de SONATRACH afin d'étudier les différents techniques de paiement et analyser la situation de trésorerie pour mieux comprendre la manière dont la trésorerie est gérée. De ce fait, mon problématique consiste à reprendre à la question suivante :

Quel est l'incidence des différents moyens de paiement sur la gestion des flux de trésorerie notamment au sein de la Division Laboratoire de SONATRACH ?

Pour reprendre à cette question, il est important d'évoquer certaines sous questions :

- Quels sont les différents moyens de paiement ?
- Quel sont les critères sur lesquels se basent pour adopter le mode et la technique de paiement adéquats au règlement de niveau national et international ?

Afin de nous guider dans ce travail de recherche nous avons formulé les hypothèses suivants :

Hypothèse 1 : le choix des moyens de paiement influence directement l'efficacité et la sécurité des flux de trésorerie.

Hypothèse 2 : la Division Laboratoire SONATRACH privilégié au niveau national l'ordre de virement comme un moyen de paiement et au niveau international la remise documentaire

Hypothèse 3 : le crédit documentaire procure une garanti par rapport aux autres techniques de paiement à l'international.

Méthodologie de recherche :

Afin d'atteindre mon objectifs, j'ai suivi la démarche méthodologique suivante :

- étude théorique se basant sur la recherche bibliographique
- un stage pratique au sein de la Division Laboratoire de SONATRACH qui consiste à mettre en application les notions théoriques.
- la consultation des documents internes de la Division Laboratoire de SONATRACH qui permet de recueillir des données relatives au fonctionnement de la trésorerie.

Plan du travail :

Pour répondre à la problématique principale, j'ai subdivisé mon travail de recherche en trois chapitres :

Le premier chapitre est consacré sur le cadre conceptuel de la gestion de trésorerie

Le deuxième chapitre j'ai abordé les différents moyens de paiement

Le troisième chapitre mon étude est consacrée à l'application de notions théoriques abordées dans les deux premiers chapitres

Chapitre 1

Cadre conceptuel sur la gestion de trésorerie

Introduction au chapitre 1

La gestion de trésorerie joue un rôle essentiel pour la stabilité de l'entreprise, cette fonction englobe la gestion des flux de trésorerie tous les encaissements et les décaissements, les prévisions de la trésorerie, la gestion des risques financiers, la négociation avec les institutions bancaires et l'optimisation de la performance financière globale.

Ce chapitre a pour objectif d'établir ce cadre conceptuelle de la gestion de trésorerie, structuré en trois sections.

La première section traite des fondements de la trésorerie de l'entreprise

La deuxième section consiste à la gestion de trésorerie sa définition, ses objectifs, ses enjeux et les risques associés.

La troisième section se concentre sur les flux et les prévisions de trésorerie.

Section 1 : les fondements théoriques de la trésorerie

Pour mieux comprendre l'importance de la trésorerie et maîtriser les mécanismes opérationnels mise en œuvre dans l'entreprise, il est essentiel de s'appropriier les concepts fondamentaux qui régissent la gestion des flux financiers. Cette compréhension théorique nécessaire pour comprendre les enjeux quotidiens de la liquidité et prendre des décisions éclairées en matière de la gestion financière.

1 définition de la trésorerie

Le concept de la trésorerie est défini par plusieurs auteurs, à savoir

: → Selon GAUGAIN « La trésorerie résulte de la différence entre la trésorerie active (les disponibilités) et la trésorerie passive (les concours Bancaires). Elle est la différence entre les actifs et les dettes dont la liquidité et l'exigibilité sont immédiates ».¹

Tandis que MARTINET et SILEM définissent la trésorerie comme étant « l'ensemble des moyens de financement liquides ou à court terme dont dispose un agent économique pour faire face à ses dépenses de toute nature : encaisse, crédits bancaires à court terme obtenus par mobilisation des créances ou par découvert, avances (facilité de caisse) ».²

→ Selon FORGET, « la trésorerie est la traduction financière de l'intégralité des actes de l'entreprise, qu'il s'agisse du cycle d'exploitation, du cycle d'investissement ou des opérations hors exploitation ».³

D'après les définitions précédentes la trésorerie a plusieurs significations, représente donc l'ensemble des fonds financiers dont dispose l'entreprise pour faire face aux dépenses engendrées par ses opérations, Elle englobe les liquidités que possède l'entreprise, qu'elles soient en banques, ou dans les caisses de l'entreprise

« La trésorerie peut être comprise comme des flux, qui représente l'ensemble des mouvements sur une période donnée, ou comme des stocks, c'est-à-dire la situation de trésorerie à un moment précis » la relation suivante établit le lien entre les flux et les stocks :⁴

Situation de trésorerie en début de période

+encaissement pendant la période

- décaissements pendant la période

= situation de trésorerie en fin de période.

¹ MARC GAUGAIN ET AUTRES : « gestion de trésorerie », édition Economica, paris, 2007, p24

² MARTINET A. ET SILEM A : « lexique de gestion et de management », édition Dalloz, 2005, p29

³ JACK FORGET : « gestion de trésorerie », édition d'organisation, paris, 2005, p11

⁴ BELLIER DELIENNE Annie, KHATH Sarun, gestion de trésorerie, Edition Economica, France, 2000, p25

2.1. Equilibre financier et trésorerie :

On peut d'abord appréhender l'équilibre financier d'une entreprise en se basant sur son bilan. Ce document détaille ses divers investissements ou utilisations de fonds à l'actif, et au passif les moyens financiers mobilisent pour les soutenir. Dans ce cadre, la trésorerie est la différence

Mathématique entre le fonds de roulement(FR) et le besoin en fonds de roulement(BFR) de l'entreprise.

2.1.1.Le fond de roulement (FR) :

Le fond de roulement est le surplus des ressources dégagées par l'entreprise pour financer son cycle d'exploitation et assurer une trésorerie équilibré.¹

Selon COHEN.F le fond de roulement «est un instrument d'équilibre financier statique, représente l'excédent des capitaux permanent sur la valeur des investissements nets, pour permettre la formulation et le calcul du FRN, le bilan doit être organisé en grande masse regroupent les éléments de l'actif et du passif sur la base d'un critère de durée ».

Le FR est calculé selon la formule suivante :

Première méthode à partir du haut du bilan

$$\text{FR} = \text{capitaux permanents} - \text{actifs immobilisés}$$

Deuxième méthode à partir du bas du bilan

$$\text{FR} = \text{Actif Circulant} - \text{DCT}$$

Interprétation du FRNG

$$\text{FR} > 0$$

Les ressources stables couvrent les besoins à long terme de l'entreprise (les emplois Stables). L'équilibre financier est respecté et l'entreprise dégage un excédent de ressources

Pour financer ses besoins à court terme³⁵

$$\text{FR} < 0$$

Les ressources stables ne couvrent pas les besoins à long terme de l'entreprise.

L'équilibre financier n'est pas respecté. L'entreprise doit financer une partie de ses emplois

Stables par des ressources à court terme ce qui pourrait lui causer un risque d'insolvabilité.³⁶

$$\text{FRNG} = 0$$

¹ RAMA, pierre, « Analyse et diagnostic financier », paris, d'organisation, 2001, p71.

Dans ce cas, les ressources stables de l'entreprise sont égales à l'actif stable, c'est-à-dire que les ressources stables couvrent les besoins à long terme de l'entreprise. Mais même si l'équilibre de l'entreprise semble atteint, celle-ci ne dispose d'aucun excédent de ressources à long terme pour financer son cycle d'exploitation ce qui rend son équilibre financier précaire.

2.1.2. Le besoin en fonds de roulement :

Le besoin en fonds de roulement (BFR) traduit le besoin de financement du cycle d'exploitation ('activité de la structure). Il résulte de décalage dans le temps entre les encaissements et les décaissements. Il s'agit d'un besoin de financement structurel à court terme que génère le cycle d'exploitation, il existe un décalage entre les opérations (achat, prestations) et la transformation en encaisses réelles de ces opérations. L'existence de ces décalages entre flux réels et flux financiers est à l'origine du besoin en fonds de roulement.

Le BFR est calcul selon la formule suivante :

$$\text{BFR} = \text{stock} + \text{créances client} - \text{Dette fournisseur}$$

Interprétation économique du BFR :

BFR égale à 0 : signifie que les ressources circulantes financent la totalité des emplois circulants, mais il n'y a pas d'excédent.

BFR supérieure à 0 : signifie un besoin de trésorerie car les ressources circulantes n'arrivent pas à couvrir les emplois circulants. L'entreprise doit donc financer ses besoins à court terme soit à l'aide de son excédent de ressources à long terme (fonds de roulement), ou à l'aide de ressources financiers complémentaires à court terme (concours bancaires).

BFR inférieur à 0 : signifie que les ressources circulantes sont supérieures aux emplois circulants, donc il y a un excédent de trésorerie, alors l'entreprise n'a pas besoin d'utiliser ses excédents de ressources à long terme pour financer d'éventuels besoins à court termes.

2.1.3. La trésorerie nette :

La trésorerie nette l'ensemble d'actifs dont dispose l'entreprise (liquidité) pour assurer ses paiements à court terme et faire face aux engagements engendrés par l'activité.¹

Selon Beatrice et Ganguillât « la trésorerie nette est le résultat de la comparaison à une date donnée du fond de roulement net global et du besoin en fond de roulement.²

La trésorerie nette se calcule comme suit :

Méthode 1

$$\text{TN} = \text{FR} - \text{BFR}$$

¹ E. serge, « analyse et diagnostic financier », 2^{ème} Edition, Eyrolles, Paris, 1992

² BEATRICE et FRANCIS GRANDGUILLOT, analyse financière, p49

Méthode 2

$$\text{TN} = \text{trésorerie active} - \text{trésorerie passive}$$

2. La trésorerie en tant que solde de flux :

L'analyse par les flux permet d'expliquer les variations passées de la trésorerie et d'appréhender son évolution future à partir des flux qui affectent directement l'encaisse : les flux d'encaissement et de décaissement.

La variation de la trésorerie peut aussi être mise en évidence à partir de la mesure du flux de liquidités généré par l'exploitation courante de l'entreprise, appelé excédent de trésorerie d'exploitation (ETE), duquel on retire les dépenses ou recettes hors exploitation, liées aux opérations d'investissement ou d'endettement.

Ces deux approches s'opposent sur un point essentiel. Dans une approche *posteriori*, la première permet de découper librement la période d'analyse de l'évolution de la trésorerie alors que la seconde est généralement contrainte par le rythme annuel de production des documents de synthèse comptable. Aussi, pour de nombreuses entreprises, cette première méthode apparaît-elle plus opérationnel, et est souvent retenue dans la mise en place du plan de trésorerie.¹

3. les missions du trésorier :

Les trésoriers sont chargés de certaines missions à exercer pour mieux leur activité. Les principales missions sont :²

Assurer la liquidité de l'entreprise : cette mission consiste à placer au premier plan, la liquidité constitue la condition de base de la survie de l'entreprise. Une entreprise ne respectant pas ses échéances sera déclarée en cessation de placement, elle devra déposer le bilan et sera éventuellement liquidée. Le trésorier est la personne la mieux placée pour suivre l'évolution de la trésorerie car il est le premier chaque matin à collecter les soldes bancaires. Cette mission passe inaperçue dans les entreprises qui ont une trésorerie excédentaire ou qui ne rencontrent pas des difficultés pour réunir les lignes de crédit nécessaires.

Réduire le cout des services bancaires : la direction générale ne souhaite pas forcément connaître le détail du maquis des conditions bancaires. Elle attend toutefois du trésorier qu'il réduise le cout de la relation bancaire. Pour réduire les couts bancaires, on pense spontanément à la négociation.

Améliorer le résultat financier : cela signifie concrètement moins de frais ou plus de produits en fonction du sens de la trésorerie. De multiples tâches contribuent à l'amélioration du résultat financier. Le trésorier négociera les conditions de financement. Pour cela, il doit maîtriser le calcul du taux effectif global, seule méthode de comparaison des différentes propositions de crédit. Il attachera un soin particulier à l'élaboration d'une prévision à 2,3 mois fiable, afin de prendre les décisions de financement ou placement les plus justes.

¹ Philippe DESBRIERES et Evelyne POINCELOT « gestion de trésorerie », 2^{ème} Edition, p13

² SION MICHEL, gérer la trésorerie et la relation bancaire, 6^{ème} Ed, DUNOD, p28-30

Gérer les risques : il s'agit essentiellement du risque de change et parfois du risque de taux ainsi que le risque de fraude. L'objectif de la gestion du risque de change est d'éviter les pertes de change. Elle vise à figer un cours de change garantissant un taux de marge commerciale entre les ventes et des achats libellés dans des devises différentes. Le trésorier fera valider par la direction générale une politique de gestion du risque de change. Il suivra la position de change par devise afin de mettre en place les couvertures adaptées.

4. les qualités requises du trésorier :

Un trésorier doit posséder certaines qualités et compétences spécifiques, telles que :¹

- a. **Organisateur :** il doit créer de façon stricte une démarche de gestion quotidienne
- b. **Technicien :** la gestion de trésorerie est un domaine essentiellement technique. Le trésorier devra maîtriser les différentes fonctions de son logiciel de trésorerie, quelques éléments de mathématique financière, le fonctionnement des produits de couverture de change et de taux...
- c. **Communicateur :** le trésorier est très dépendant des fonctions opérationnelles qui doivent lui fournir de l'information pour alimenter ses prévisions. Il convient de convaincre celles-ci de l'importance de fournir des données exactes en temps voulu.
- d. **Savoir anticiper :** la gestion de trésorerie n'est que prévisionnelle. La plupart des décisions sont prises à partir de flux financiers ou de positions de comptes prévisionnels. Le trésorier doit donc développer une capacité à prévoir les flux futurs de trésorerie sur différents horizons de temps : quelques jours, plusieurs semaines, une année. Il doit également savoir quel comportement adopter en fonction des anticipations des taux d'intérêt. Le trésorier gérant des excédents pourra également faire dépendre l'échéance d'un placement de ses anticipations sur les taux d'intérêt sur les prochains mois.

5. Les ratios de la trésorerie :

Pour analyser la trésorerie d'une entreprise on utilise plusieurs ratios

5.1.les ratios de liquidités :

Le ratio de liquidité exprime la différence entre l'actif et le passif à court terme d'une organisation. A partir de ce ratio, l'entreprise évalue sa capacité à honorer ses dettes à court terme. Il existe plusieurs types de ratios de liquidité :

5.1.1 Ratio de liquidité générale (RLG) :

Ce ratio prend en compte tous les actifs circulants

$$\text{RLG} = \frac{\text{Actif circulant}}{\text{dette à court terme}}$$

5.1.2 Ratios de liquidité relative (RLR) :

¹ SION MICHEL, op cit, p31

Celui-ci exclut les stocks du calcul pour se concentrer sur les actifs plus liquides. Le but est de calculer la capacité d'une entreprise à régler ses dettes sans vendre ses stocks.

$$\text{RLR} = (\text{actif circulant} - \text{stock}) / \text{dette à court terme}$$

5.1.3 Ratios de liquidité immédiate (RTI) :

Cet indicateur n'inclut que les liquidités immédiates pour déterminer si l'entreprise est capable de rembourser ses dettes sans devoir vendre ses actifs ou encaisser des créances.

$$\text{RLI} = \text{disponibilités} / \text{dette à court terme}$$

5.2 Ratios de solvabilité :

Ce ratio évalue la capacité d'une entreprise à faire face à ses obligations financières à long terme.

5.2.1 Ratios d'endettement global (REG) :

Il s'agit du rapport entre les dettes totales et les capitaux propres.

$$\text{REG} = \text{capitaux étrangers} / \text{total du passif}$$

5.2.2 Ratio d'autonomie financière :

Mesure la capacité d'une entreprise à financer ses actifs avec ses propres ressources (capitaux propres), sans dépendre excessivement ses dettes.

$$\text{RAF} = \text{fond propre} / \text{total des dettes}$$

6. les conditions bancaires

Le trésorier doit maîtriser les conditions bancaires, taux et commissions, et le contrôle des opérations bancaires car lui permet de négocier avec la banque pour réduire leurs frais financiers.

6.1. Concept liés aux conditions bancaires ¹

Date de compensation : c'est la date de débit ou de crédit pour les différents moyens de paiement. À partir de la date d'opération en ajoutant des jours ouvrés ou en retranchant des jours calendaires.

Date d'opération : c'est la date de comptabilisation d'un mouvement par leur service d'exploitation. C'est à partir de cette date que les banques calculent la date de valeur.

Date de valeur : ou le jour de valeur, c'est donc la date qui sert de référence pour la prise en compte des mouvements débités ou crédités sur les comptes bancaires.

¹ DESBRIERES PHILIPPE, POINCELOT Evelyne. Op.cit.64.

Heure de caisse : c'est l'heure limite de comptabilisation par les banques des opérations sur les comptes bancaires de leurs clients.

Jours de valeur : sont les jours durant lesquels la banque garde les fonds de ces clients sans les remettre à leur disposition.

Tableau N°1 : les dates de valeur standards sur les opérations au crédit

Opérations	Dates de valeurs
Versement d'espèces	Date d'opération
Remise de chèque sur place	Date d'opération + 2 JO
Remise de chèque hors banque	Date d'opération +1JO
Virement reçu	Date d'opération +1 JC
Remise d'effet à l'encaissement	Date d'échéance +4JC
Remise d'effet à l'escompte	Date d'encaissement + 1 JO
Prélèvement	Date d'opération

Source : Bellier délienne,A, khath S, gestion de trésorerie, édition, Economica, Paris, 2000,p48

Tableau N°2 : les dates de valeur standard sur les opérations au débit

Opérations	Dates de valeur
Espèce	Date d'opération
Chèque émis	Date de compensation – 2 JC
Virement émis	Date de l'opération – 1 JC
Effet domicilié	Veille de l'échéance
Retour d'effet impayé	Veille de l'échéance

Source : Bellier délienne,A, khath S, gestion de trésorerie, édition, Economica, Paris, 2000,p48

6.2. Le contrôle des conditions bancaires

Les jours de valeur pratiqués sont aisément vérifiables à partir des extraits de compte et avis d'opéré (vérification manuelle) ou après télétransmission des opérations par la banque (vérification à l'aide d'un logiciel de gestion de trésorerie). Indépendamment du contrôle quasi systématique des opérations exceptionnelles (opérations internationales en devises...) ou ponctuelles (virement...), les entreprises ne vérifient pas toujours la totalité des opérations courantes. Certaines se fixent un seuil minimal de contrôle, fonction de leur taille et des caractéristiques de leur trésorerie, d'autres procèdent par sondage.¹

Le trésorier peut mettre en place des vérifications régulières des opérations bancaires courantes, en particulier lorsque les conditions appliquées diffèrent de celles négociées ou sont moins favorables. Cette surveillance permet de détecter rapidement d'éventuelles erreurs de la part de la banque.

7. les commissions bancaires

¹ Desbriers.P, Poincelot.E, « gestion de trésorerie », op cit, P41

Les opérations bancaires entraînent souvent le paiement des commissions suivantes :¹

7.1. Commission plus fort découvert

Elle s'applique chaque mois sur le plus fort découvert du mois, mais elle est facturée généralement chaque trimestre avec les agios du découvert. Son impact peut être très important si la trésorerie de l'entreprise est mal gérée. Elle est cependant plafonnée à la moitié des intérêts débiteurs dus. Elle n'est pas soumise à la TVA.

7.2. Commission de mouvement

Elle s'applique sur tous les mouvements débiteurs commerciaux de la période et pas seulement ceux ayant généré un découvert. Elle est soumise à la TVA et elle est facturée chaque trimestre avec les agios du découvert. Sont exonérées de cette commission toutes les opérations résultant de mouvements non commerciaux.

7.3. Autre commission et frais sur opérations courantes

Ils sont très divers et on peut citer à titre exemple les opérations domestiques : les commissions de portefeuille qui sont tous les frais générés par la remise d'effets à l'encaissement (envoi à l'acceptation, réclamation ou prorogation d'effets, changement de domiciliation, effet non domicilié, effet impayé, commission sur encaissement de LCR), ou de caisse dues sur certaines opérations de décaissement (chèque impayé, prélèvement, émission de chèque de banque)

Certaines entreprises se voient tarifées des frais divers tels que les frais de courrier et de télex, les frais de dépouillement de caisses, ou encore des frais de transferts de fonds.

Section 2 : la gestion de la trésorerie

La gestion de trésorerie a pour mission principale de garantir la liquidité et la solvabilité de l'entreprise par une maîtrise optimale des flux financiers. Cette section a pour objectif d'étudier de manière approfondie les divers aspects caractérisant cette pratique, afin d'appréhender toutes la complexité.

1. définition de la gestion de trésorerie

selon Eric Stephany : « la gestion de trésorerie regroupe l'ensemble des décisions, des règles et des procédures qui permet d'assurer au moindre cout le maintien de l'équilibre financier de l'entreprise, la gestion de trésorerie s'affirme comme une composantes à part entière de la fonction finance de l'entreprise ». ²

Selon Hubert de LA BRUSLERIE et Catherine ELIEZ : « la gestion de trésorerie est au cœur de la fonction financière de l'entreprise. Elle en constitue le bras armé. Autrefois simple élément de la direction financière de l'entreprise, la trésorerie est dorénavant une entité cohérente et

¹ ROUSSELOT Philippe, VERDIE Jean-francois, gestion de trésorerie, 2ème édition, Dunod, 2017, p91

² ERIC SEPHANY : « gestion financière, 2ème édition, Economica, Paris, 2000, p 175

multiforme qui devient dans la grande entreprise la manifestation opérationnelle de la fonction financière, cela au moment où cette dernière assume un rôle stratégique croissant ».¹

En conclusion, la gestion de trésorerie consiste à optimiser la gestion des flux financiers de l'entreprise pour garantir sa solvabilité à court et à long terme.

2. objectif de la gestion trésorerie

Il existe différents objectifs de la gestion de trésorerie.²

La gestion de la trésorerie doit tout d'abord, permettre à l'entreprise d'éviter la cessation des paiements, assurer également, l'utilisation optimale des excédents de trésorerie et rechercher des moyens de financement à court terme au moindre coût.

Effectuées par le trésorier ou le responsable financier, les prévisions de trésorerie sont faites pour des périodes variables : année, trimestre, mois, semaine ou au jour le jour.

L'organisation de la gestion s'articule autour d'une procédure budgétaire incluant plusieurs budgets dont celui de la trésorerie qui récapitule les encaissements et les décaissements prévus pour une certaine période. A partir du budget de trésorerie, le plan de trésorerie tient compte des moyens de financement à court terme, de leur coût respectif et des placements éventuels.

L'objectif est de parvenir à une trésorerie proche de zéro afin d'éviter les excédents inemployés et les découverts bancaires coûteux en agios. Cependant, avant d'atteindre ce point d'équilibre deux situations peuvent être envisagées :

- insuffisance ou déficit de trésorerie,
- excédent de trésorerie.

3. processus de la gestion de trésorerie

La mise en œuvre de la gestion de trésorerie passe par trois étapes qui sont les suivantes :³

3.1. Première phase : la prévision

La gestion prévisionnelle est la première étape du processus, elle permet d'identifier les flux monétaires afin d'évaluer les différentes entrées et sorties de fonds. Elle permet d'identifier les éventuelles difficultés auxquelles l'entreprise va être confrontée et donc de les anticiper, c'est la démarche budgétaire qui permet de prévoir les risques de cessation de paiement.

Ainsi, prévoir consiste à l'explorer divers scénarios qui correspondent le mieux à une stratégie globale mûrement réfléchie.

¹ HUBERT B, et, ELIEZ C : « trésorerie d'entreprise, gestion de liquidités et des risques », 4^{ème} ed, DUNOD, 2017, p4

² ERIC STEPHANY, op cit, p175.

³ FORGET.J : gestion de la trésorerie-optimiser la gestion financière de l'entreprise à CT, édition ECONOMICA, paris 2001, p15

La prévision vise à donner une capacité de réaction face aux événements inattendus et de cohérence, les prévisions de trésorerie sont élaborées à partir de l'ensemble de budget d'exploitation, d'investissement et de financement.

3.2. Deuxième phase : l'arbitrage

Dans cette étape, c'est le choix de moyens de couverture ou de placement en tenant compte des risques liés à la manipulation d'argent, à savoir les risques de liquidités, de contrepartie, de taux d'intérêt et de change, elle s'appuie sur :

- une situation de trésorerie (en valeur) à jour et fiable
- une situation prévisionnelle à très court terme

3.3. Troisième phase : le contrôle

Cette dernière étape consiste à faire l'analyse des écarts résultants de la comparaison entre les prévisions, les réalisations et le contrôle des conditions bancaires grâce à des documents comptables notamment l'extrait de compte et l'échelle d'intérêt.

4. les enjeux de la gestion de trésorerie

Le trésorier cherchera aussi à éviter trois erreurs fondamentales : l'erreur d'équilibrage, l'erreur de sur-mobilisation et l'erreur de sous-mobilisation.¹

4.1. L'optimisation du niveau d'encaisse et la réduction des frais financiers

L'idéal en gestion de trésorerie, est d'atteindre une trésorerie zéro afin de ne supporter ni soldes créditeurs, ni soldes débiteurs coûteux. Le trésorier cherchera à optimiser le niveau d'encaisse du compte bancaire en réalisant un arbitrage entre le cout de trésorerie et le cout de financement d'une insuffisance de liquidités.

4.2. Arbitrage entre cout de détention d'encaisse et frais financiers

Un compte bancaire créditeur fait supporter l'entreprise en cout d'opportunité. En effet, les liquidités disponibles résultent de son équilibre financier et donc indirectement de la sur mobilisation de financement coûteux (la trésorerie est positive car le FR excède le BFR).

Lorsque l'entreprise se trouve en trésorerie nette négative, le cout de financement de cette insuffisance de liquidité (découvert, escompte) est un cout réel.

Pour le compte bancaire considéré, le trésorier va arbitrer entre le cout de détention d'une encaisse positive et le cout d'obtention des liquidités nécessaires au financement du aux déséquilibres financiers. En générale, cet arbitrage conduit les trésoriers à déterminer un niveau cible d'encaisse légèrement négative.

4.3. Minimisation des erreurs d'équilibrage et de mobilisation

¹ DESBRIERES.P, POINCELOT.E , op cit, p14

-l'erreur d'équilibrage : elle provient de l'existence simultanée de soldes créditeurs en valeur sur certains comptes bancaires et des soldes débiteurs sur d'autres. Cette erreur est très coûteuse puisque les premiers sont en principe peu rémunérés alors que les seconds font supporter des intérêts débiteurs plus importants.

-l'erreur de sur mobilisation : cette deuxième erreur résulte de l'existence de solde créditeurs à vue peu rémunérés sur les comptes bancaires de l'entreprise. Elle traduit soit un recours inutile aux crédits (escompte, crédit de trésorerie), soit un défaut de placement

-l'erreur de sous-mobilisation : provient d'une utilisation du découvert en lieu et place de crédits alternatifs moins coûteux.

5. les risques de la gestion de trésorerie

Toute entreprise fait face à divers risques financiers dans son activité. Parmi ses responsabilités clés, le trésorier a justement pour mission d'identifier, d'évaluer et de maîtriser les risques spécifiques liés à la gestion de trésorerie.

5.1. Le risque client

Représente la menace financière liée à l'incapacité ou au retard d'un client à régler ses factures. Une défaillance du débiteur peut survenir, que soit partiellement ou totalement, notamment dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire. Même lorsque le recouvrement de la créance reste possible, les délais de paiement s'allongent souvent considérablement, tandis que le traitement individuel de chaque dossier entraîne des coûts administratifs supplémentaires.

5.2. Le risque de change

Le risque de change peut être défini comme l'incidence financière de fluctuations monétaires sur une transaction ou sur l'ensemble de la situation et des résultats d'une entreprise. L'importance du risque de change dépend des opérations en devises de l'entreprise et des variations de cours de ces devises.¹

Le risque de change est multiple et comprend :²

Le risque de change de transaction : correspond à l'éventualité que la contre-valeur d'une facture émise par une entreprise soit affectée négativement par une évolution du taux de change. Il se matérialise lors de la dépréciation de la devise étrangère par rapport à la devise locale, lui-même est décomposé en deux éléments selon la nature des transactions réalisées :³

-Le risque de change commercial : si l'entreprise effectue des opérations d'import ou d'export libellées en devises. L'importateur qui règle en devise craint une hausse de la monnaie étrangère.

¹ GAUGAIN.M et SAUVÉE-CRAMBERT.R, 2007, op cit, p213

² Philippe DESBRIERES et Evelyne POINCELOT, op cit, p116-117

³<https://www.3vfinance.com/infinance-le-blog/fr/tout-savoir-sur-le-risque-de-change-pour-les-entreprises>, consulté le 14/05/2025 14 :00h

-Le risque de change financier : si l'entreprise s'endette, prête en devises

Le risque de change patrimonial : si la société détient une ou plusieurs filiales ou des participations à l'étranger. Une dépréciation de la devise fait apparaître un écart négatif de conversion qui vient s'imputer sur les capitaux propres du groupe.

Le risque de change stratégique : les moyens de gérer ce risque sont peu nombreux, pas toujours applicables aux entreprises de petite taille et n'applique pas l'utilisation d'une couverture. Les moyens les plus souvent utilisées sont :

- de vendre des produits à faible élasticité au prix
- améliorer la productivité afin de conserver la même marge

5.3. Le risque de taux d'intérêt

« Le risque de taux d'intérêt est le risque financier pris par une entreprise qu'il s'endette ou qui place une ressource financière excédentaire à des conditions de financement spécifiques lors de la mise en place du contrat de dette ou de rendement du placement (contrat à taux fixe ou à taux variable, placement à rendement fixe ou variable) »¹

Section 3 : les flux et les prévisions de trésorerie

La gestion des flux et des prévisions de trésorerie constitue le fondement d'une saine administration financière, permettant aux entreprises d'anticiper leurs besoins et optimiser leurs ressources. Cette discipline combine une analyse rétrospective des mouvements de fonds avec une projection rigoureuse des entrées et sorties futures.

1. les flux de trésorerie

Il existe plusieurs tableaux de flux pour analyser l'évolution de la trésorerie en retraçant les divers mouvements financiers sur une période donnée. Parmi les principaux tableaux utilisés par les trésoriers :

¹ DARSA Jean-David, « risque stratégique et financier de l'entreprise », Edition Gereso, le mans, 2011, p163

1.1. Le tableau de financement

1.1.1. Définition

Le tableau de financement est un état de synthèse qui retrace la façon dont l'entreprise, au cours d'un exercice, a pu faire face à ces besoins par les ressources dont elle a disposé. Il permet une analyse dynamique de la situation et des équilibres financiers de l'entreprise.

Selon JEAN BARREAU, JACQUELINE DELAHAYE et FLORENCE DELAHAYE : « le tableau de financement est un tableau des emplois et des ressources qui explique les variations du patrimoine de l'entreprise au cours de la période de référence ».¹

Le tableau de financement comprend deux parties :

-**le premier tableau** : permet l'analyse de la politique d'investissement et de financement, c'est-à-dire l'analyse de la variation du fond de roulement entre le début et la fin de l'exercice.

FR= ressource stable – emploi stable

-**le deuxième tableau** : l'analyse des variations du fonds de roulement

FR= BFR +/- solde de trésorerie

1.1.2. Structure du tableau de financement

Le tableau de financement se présente comme suit :

Tableau N°3 : structure du tableau de financement (première partie)

Emploi	N	N-1	Ressources	N	N-1
Distribution de dividendes			Capacité d'autofinancement de l'exercice		
Acquisition d'éléments d'actifs immobilisés			Cession d'éléments d'actifs immobilisés		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Augmentation du capital		
Diminution des capitaux propres			Augmentation des autres capitaux propres		
Remboursements des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois			Total des ressources		
Variation du FRNG			Variation du FRNG		
Ressource nette			Emploi net		

Source : ROUSSELOT Philippe, VERDIE Jean-François, gestion de trésorerie, 2ème édition, 2017 p34

¹ JEAN BARREAU, JACQUELINE DELAHAYE et FLORENCE DELAHAYE, gestion financière, 14ème ed Dunod, paris, p194

Tableau N°4 : structure du tableau de financement (deuxième partie)

	Besoin (1)	Dégagements (2)	Solde (2) – (1)
Variation « exploitation »			
Variation des actifs d'exploitation			
Stock en-cours			
Avances et acompte versés sur commande			
Créances clients et comptes rattachés			
Variation des dettes d'exploitation			
Avances et acompte reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Totaux			
Variation nette d'exploitation (A)			
Variation « hors exploitation »			
Variation des autres débiteurs			
Variation des autres créditeurs			
Totaux			
Variation nette hors exploitation (B)			
Variation total du BFR (C) = (A) + (B)			
Variation « trésorerie »			
Variation des disponibilités			
Variation des concours bancaires			
Totaux			
Variation nette de trésorerie (D)			
Variation du FR net global (C) + (D)			

Source : ROUSSELOT Philippe, VERDIE Jean-François, gestion de trésorerie, 2ème édition, 2017 p34

1.1.3. Analyse du tableau de financement

1.1.3.1. Le tableau 1 : il permet d'analyser la variation du fond de roulement net global entre le début et la fin de l'exercice, il peut s'agir :

Une Variation positive : c'est-à-dire que les ressources stables sont supérieures aux emplois stables ce qui signifie une augmentation du FRNG, et donc une amélioration de la structure financière.

Une Variation négative : c'est-à-dire que les emplois stables sont supérieures aux ressources stables ce qui signifie une détérioration de l'équilibre financier.

1.1.3.2. Le tableau 2 :

Ce tableau Permet de :

- analyser si le fonds de roulement peut couvrir le besoins en fonds de roulement
- analyser si le besoins en fonds de roulement expliquer par les variations exploitation, hors exploitation ou variation de trésorerie.

1.2. Le tableau des flux de trésorerie

1.2.1. Définition

Selon BEATRICE et FRANCIS GRANDGUILLOT : « le tableau des flux de trésorerie permet d'expliquer la variation de trésorerie, il renseigne l'entreprise sur les encaissements et les décaissements réalisés à la cour d'une période ». ¹

Le tableau des flux de trésorerie est un document qui explique l'évolution au cours de l'exercice, des ressources de l'entreprise et les emplois qui ont été faites, en faisant ressortir la variation de trésorerie, c'est un état financier qui récapitule les entrées et les sorties de trésorerie d'une entreprise. Il permet de tracer ses mouvements provenant des activités opérationnelles, des activités d'investissement et des activités de financement.

1.2.2. La structure du tableau des flux de trésorerie

Les flux générés par l'activité opérationnelle : sont les flux de trésorerie entrants et sortants générés par les activités principales de l'entreprise.

Les flux générés par l'activité d'investissement : concernant l'acquisition et la cession d'actifs à long terme

Les flux générés par l'activité de financement : sont constitués des ressources de financements (augmentation de capital, emprunt, subvention) et des rémunérations et remboursements réalisés, en tenant compte à nouveau de l'incidence de la variation des décalages de trésorerie constitués des variations du capital souscrit non appelé et du capital appelé non versé. ²

La trésorerie : elle résulte de la somme des flux de trésorerie générés par les activités, les investissements et le financement. Elle représente les disponibilités et quasi-disponibilités de l'entreprise, notamment :

- le compte de caisse et le compte courant
- les comptes à termes et les intérêts non encore perçus
- les valeurs mobilières de placement
- les soldes créditeurs de banques et les intérêts courus mais non encore échus.

¹ BEATRICE et FRANCIS GRANDGUILLOT, op cit, p69

² GAUGAIN.M et PONCET, op cit, p39

Tableau N°5 : structure du tableau des flux de trésorerie

Flux net de trésorerie liés aux activités d'exploitation	A
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement	B
Flux net de trésorerie liés aux activités de financement	C
Variation nette de la trésorerie	$D = A + B + C$
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	E
Trésorerie à la clôture de l'exercice	$F = D + E$

Source : Hervé Stolowy et autre, Op cit, P686

1.2.3. Méthodes et présentation du tableau des flux de trésorerie

Il existe deux méthodes de présentation des flux de trésorerie :

- **la méthode directe** : qui consiste à présenter les principales catégories d'entrées et sorties de trésorerie liées aux activités opérationnelles (clients, fournisseurs, personnel, impôts...) pour dégager un flux de trésorerie net.

Tableau N°6 : tableau des flux de trésorerie par la méthode directe

	N	N-1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Encaissement reçus des clients		
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel		
Intérêt et autres frais financiers payés		
Impôts sur les résultats payés		
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires		
Flux de trésorerie liés à des éléments extraordinaires		
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A)		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissement sur acquisition d'immobilisation corporelle ou incorporelle		
Encaissement sur cession d'immobilisation corporelle ou incorporelle		
Décaissement sur acquisition d'immobilisation financière		
Encaissement sur cession d'immobilisation financière		
Intérêt encaissés sur placement financier		
Dividendes et quote-part de résultats reçus		
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Encaissement suite à l'émission d'action		
Dividendes et autres distribution effectués		
Encaissement provenant d'emprunts		
Remboursement d'emprunt ou d'autres dettes assimilées		
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		
Incidences des variations des taux de change sur liquidité et quasi-liquidité		
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		
Variation de trésorerie de la période		

Source : journal officiel de la république algérienne N19, 25 mars 2009, p 31

- **la méthode indirecte** : consiste à ajuster le résultat net de l'exercice en tenant compte

Des effets des transactions sans influence sur la trésorerie (amortissement, variation clients, stocks, variation fournisseurs...)

Tableau N°7 : tableau des flux de trésorerie par la méthode indirect

	N	N-1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice		
Ajustement pour :		
-amortissements et provisions		
-variations des impôts différés		
-variation des stocks		
-variation des clients et autres créances		
-variation des fournisseurs et autres dettes		
-plus ou moins-values de cession, nettes d'impôts		
Flux de trésorerie générés par l'activité (A)		
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement		
Décaissement sur acquisition d'immobilisation		
Encaissement sur cession d'immobilisation		
Incidence des variations de périmètre de consolidation		
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires		
Augmentation de capital en numéraire		
Emission d'emprunts		
Remboursement d'emprunts		
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)		
Trésorerie d'ouverture		
Trésorerie de clôture		
Incidence de variation de cours des devises		
Variation de trésorerie		

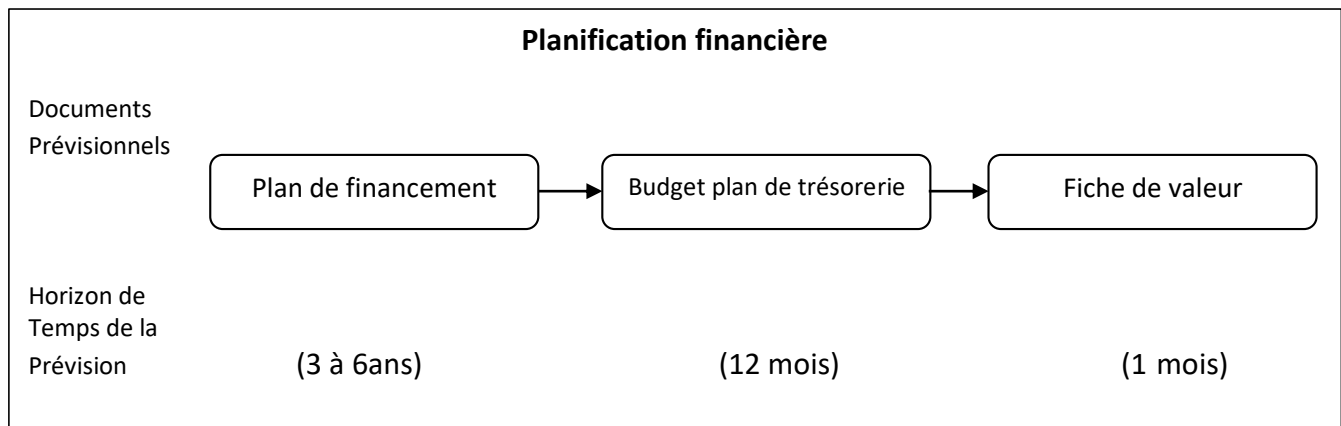
Source : journal officiel de la république algérienne N19, 25 mars 2009, p 32

2. les prévisions de trésorerie

La prévision de trésorerie est le processus d'estimation des flux de trésorerie futurs d'une entreprise, cela implique les entrées et les sorties de trésorerie. Les prévisions aident à planifier les besoins de financement et de prendre des décisions éclairées.

Les prévisions peuvent être effectuées à trois niveaux :

- le plan de financement qui correspond aux prévisions d'emplois et de ressources
- le budget de trésorerie qui correspond aux prévisions en général établi mois par mois
- la fiche en valeur qui correspond aux prévisions des dates de valeur quotidiennes de trésorerie

Figure N°1 : synthèse des prévisions de la trésorerie

Source : COILLE.J et ROGER.A « politique de financement, gestion de trésorerie et du risque de change », 2014, p22

2.1. Le plan de financement

2.1 .1. Définition

Le plan de financement permet de concrétiser dans un même document les objectifs de l'entreprise et de préciser les moyens d'exploitation ainsi que les ressources financières qu'il convient de mettre en œuvre pour les atteindre.¹

Le plan de financement établit sur la base des flux provisionnels, généralement la durée des prévisions est sur une période qui varie entre trois et cinq ans.

2.1.2. Objectifs du plan de financement

Le plan de financement permet d'atteindre plusieurs objectifs :

- il permet d'assurer le lien entre le bilan d'ouverture et celui de clôture
- identifier les ressources nécessaires pour financer les investissements et le cycle d'exploitation
- prévoir les éventuels déficits de trésorerie

¹ Philippe ROUSSELOT, Jean Francois VERDIE, op cit, p64

2.1.3. Structure du plan de financement

Tableau N°8 : le plan de financement

Eléments	N	N+1	N+2	N+3
Ressources				
capacité d'autofinancement (CAF)				
prix de cession des éléments d'actifs				
augmentation de capital				
subvention d'investissement				
apport d'associés en comptes courants				
nouveaux emprunts souscrits				
prélèvements sur le fond de roulement				
autres ressources				
Total des ressources (1)				
Emplois				
Dividendes à payer				
Programme d'investissements				
Besoins supplémentaires en BFR (+ ou -) à financer				
Reconstitution du fond de roulement				
Remboursements du capital des anciens emprunts				
Autres besoins à financer				
Total des emplois (2)				
Solde annuel (1) – (2)				
Solde cumulés sur la période				

Source : ROUSSELOT Philippe, VERDIE Jean-François, gestion de trésorerie, 2ème édition, 2017 p43

2.2. Le budget de trésorerie

2.2.1. Définition

Le budget de trésorerie est le document qui dans l'entreprise recense les prévisions d'encaissement ou de décaissements sur une période donnée (souvent l'année) dans le but d'évaluer la position de trésorerie à intervalles de temps réguliers (mois).¹

Le budget de trésorerie est un état prévisionnel détaillé, en général établi mois par mois, qui a pour objet de déterminer l'encaissement disponible et le montant des besoins de trésorerie nécessaires au maintien de la solvabilité de l'entreprise.²

2.2.2. Utilité du budget de trésorerie

Il permet de :

- établir la situation de la trésorerie constituée par les disponibilités en caisse
- prévoir le besoin de financement à court terme

¹ ROUSSELOT.P, VERDIEJF, op cit, p44

² Gérard Melyon,gestion financiers,4ème Edition, BREAL, paris 2007, p282

- déterminer le niveau de liquidité nécessaire à l'entreprise
- synthétiser l'ensemble des activités de l'entreprise par les flux financiers
- porter une appréciation sur la situation prévisible de l'entreprise
- prendre des décisions en matière financière.

2.2.3. Élaboration du budget de trésorerie ¹

Le budget de trésorerie se présente en deux parties : les encaissements et les décaissements pour chacune des parties, une distinction est faite entre les flux monétaires d'exploitation et hors exploitation

2.2.3.1. La détermination des encaissements

Encaissement d'exploitation

Correspondent aux ventes, la partie la plus importante de rentrées de fond à l'entreprise. On tenant compte de la TVA et des délais de règlement accordés aux clients.

Encaissement hors exploitation

- apport en numéraire
- Les emprunts
- les subventions
- produits de cession d'immobilisation
- toute opération provoquant une rentrée de fond pour l'entreprise

2.2.3 .2. La détermination des décaissements

Décaissement d'exploitation

- décaissement sur achat
- salaires et charges sociales
- TVA à payer
- autres impôts et taxes
- frais financiers

¹ Philippe. ROUSSELOT et Jean-François VERDIE, op cit, p68-69

Décaissement hors exploitation

-Investissement nouveau

-Remboursement d'emprunt

-Paiement des dividendes

2.2.4. La structure du budget de trésorerie

La structure du budget de trésorerie se représente comme suit :

Tableau N°9 : budget de trésorerie

Désignation	Janvier	Février	Mars	...	Décembre
1) encaissement sur vente (TTC)					
2) produits financiers à encaisser					
3) autres recettes (TTC) à encaisser					
Total des recettes d'exploitation(1)					
1) décaissement sur les achats (TTC)					
2) paiement des charges de personnel					
3) impôts et taxes d'exploitation					
4) TVA à payer					
5) charges financières déboursées					
6) autres charges d'exploitation payées					
Total des dépenses d'exploitation (2)					
Solde d'exploitation mensuel (3)= (1) – (2)					
1) cessions d'immobilisations (TTC)					
2) nouveaux emprunts contractés					
3) subventions d'investissement					
4) apports d'associés en comptes courants					
Total des recettes hors exploitation (4)					
1) investissements (TTC)					
2) échéances de remboursement d'anciens emprunts					
3) impôts sur les bénéfices					
4) dividendes payés					
Total des dépenses hors exploitation (5)					
Solde hors exploitation mensuel (6)= (4) – (5)					
Solde global mensuel (7)= (3)+(6)					
(+ou -) décisions de trésorerie (placements ou financements)					
Solde cumulé mensuel (y compris solde initial début d'année)					

Source : ROUSSELOT Philippe, VERDIE Jean-François, gestion de trésorerie, 2ème édition, 2017 p48

1.2.5 Interprétation du budget de trésorerie

L'interprétation du budget de trésorerie se base sur deux situations :¹

Un solde positive : lorsque les recettes sont supérieures aux dépenses, ceci traduit que l'entreprise n'a aucun problème de financement à court terme.

Un solde négative : lorsque les recettes sont inférieures aux dépenses, ceci traduit un déficit de trésorerie et l'entreprise à un besoin de financement à court terme

2.3. La fiche de valeur

2.3 .1. Définition

La fiche en valeur constitue un document de travail quotidien de trésorerie, elle représente les dates de détermination du solde réel du compte bancaire (date de valeur) des prévisions quotidiennes de la trésorerie sur un horizon glissant de 30 jours, afin d'optimiser les décisions de trésorerie.²

Pour bien comprendre la nature de ce document, il est important de faire quelques remarques :³

- la fiche de suivi en date de valeur permet de positionner en date de valeur et non pas en date d'opération comptable les recettes et les dépenses de l'entreprise

-la fiche de suivi reprend les flux d'encaissement et les décaissements par nature d'opération : réception ou émission de chèques, virements, avis de prélèvement, encaissement par effet de commerce...

-sur la fiche de suivi en valeur, apparait le solde avant décisions qui est la résultante des opérations du jour cumulées avec le solde de la veille

- les décisions prises par le trésorier apparaissent également sur la fiche en valeur :il s'agit soit des décisions de recettes de financement des déficits de trésorerie avant décisions car elles créditent le compte de l'entreprise, soit de décisions de dépenses de placement ou blocage d'excédents de trésorerie car elles débitent le compte de l'entreprise

- l'objectif est d'atteindre un solde de trésorerie zéro.

¹ GRANDGUILLOT.B et GRANDGUILLOT.F, op cit, p219

² ROUSSELOT Philippe, VERDIE J-F, op cit, p70

³ ibid

2.3.1. Structure de la fiche de valeur

Tableau N°10 : la fiche en valeur

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Recettes							
Chèque sur place							
Chèque hors place							
Effets à l'encaissement							
Virements reçus							
Total recettes							
Dépenses							
Petit Chèque émis							
Gros chèque émis							
Effet domiciliés							
Virements émis							
Total dépenses							
Solde avant décisions							
Décisions							
Escompte							
Crédit de trésorerie							
Solde après décision							

Source : philippe ROUSSELOT, J-F VERDIE, op cit, P74

Conclusion du chapitre 1

A la fin de ce chapitre, nous avons constaté que la trésorerie constitue un élément essentiel durant l'activité de l'entreprise. Sa fonction principale consiste à optimiser la gestion des flux financiers de l'entreprise. L'objectif principal de la trésorerie est de disposer la liquidité nécessaire pour répondre à ses engagements

L'analyse de trésorerie permet d'évaluer son efficacité, de réduire les risques, déterminer les meilleures pratiques de gestion

Chapitre 2

Les modes et moyens de paiement

Introduction au chapitre 2

Les moyens de paiement jouent un rôle essentiel dans développement des économies en facilitant les échanges. Donc la maîtrise des instruments de paiement constitue aujourd'hui une compétence indispensable pour tout trésorier. Qu'il s'agisse des moyens de paiement classique ou modernes soit au niveau national ou international.

Ce chapitre est composé de trois sections :

Dans La première section portera sur les moyens de paiement classiques et modernes

Dans la deuxième section portera sur les instruments et techniques de règlement internationaux

La troisième section portera sur les déterminants du choix des modes et moyens de paiement.

Section 1 : présentation des moyens de paiements classiques et modernes

Les moyens de paiement constituent le fondement des échanges économiques, servant d'intermédiaires essentiels dans les transactions commerciales de biens et services. Les établissements bancaires proposent une diversité d'instruments de paiement répondant à différents besoins : des solutions traditionnelles combinant monnaie fiduciaire (espèce) et scripturale (chèque, virement) aux innovations technologique reposant sur la monnaie électronique.

1. les moyens de paiement classiques

1.1. Définition des moyens de paiement

Selon art 69 correspond au 26 aout 2003 relative à la monnaie et du crédit « sont considérés comme moyens de paiement tous les instruments qui permettent à toute personne de transférer des fonds et ce, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé ».

Les moyens de paiement sont les supports de transactions, mis à la disposition des agents économiques (notamment particuliers et entreprise), pour solder le prix d'un bien ou d'un service ou pour s'acquitter d'une dette.¹

1.2. Les types de moyens de paiement

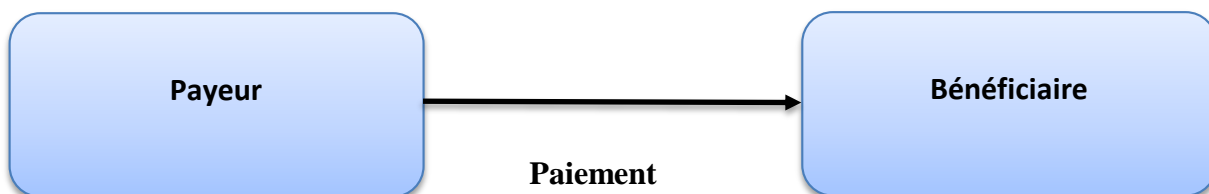
Les moyens de paiement représentent une catégorie importante et variée qu'on peut présenter ci-après :

1.2.1. Les espèces

L'espèce ou la monnaie fiduciaire, est utilisée dans son principe pour effectuer des règlements de proximité de faible montant. Elle est constituée par la monnaie divisionnaire et par les billets émis par la banque.²

L'espèce est un des moyens de paiement classiques, il permet le transfert direct des unités monétaires entre le débiteur et le bénéficiaire sans passer par un intermédiaire. On recouvre les billets et les pièces émis par les autorités publiques (la banque centrale) et bénéficiant du cours légal.

Figure N°2 : circuit simplifié d'espèces



Source : WWW.banque-france.fr (PDF consulté le 10/05/2025)

¹ Bouyala Régis, « le mode des paiements », Edition Revue Banque, 2005, p21

² TORIN.J et BRION.F, les moyens de paiement, paris, 1999, p11

1.2.2. Les chèques

Selon Luc Bernet Rolland : « le chèque est un écrit par lequel une personne dénommée le tireur donne l'ordre à une personne dénommée le tiré de payer une certaine somme au titulaire ou à un tiers, appelé le bénéficiaire à concurrence des fonds déposés chez le tiré ». ¹

Donc le chèque fait intervenir trois personnes

Le tireur : est celui qui établit et signe le chèque

Le tiré : c'est qui détient les fonds et paye

Le bénéficiaire : c'est la partie qui reçoit le paiement

Le chèque contient des mentions obligatoires :

- la dénomination de chèque, insérée dans le texte même du titre et exprimée dans la langue employée pour la rédaction de ce titre
- le mandat pur et simple contient une somme déterminée
- le nom de celui qui doit payer (tiré)
- l'indication de la date et du lieu où le chèque est créé
- la signature de celui qui émet le chèque

1.2.2.1. Les types du chèque :

Plusieurs types de chèques sont disponibles :

Le chèque barré

Le chèque barré se distingue d'un chèque ordinaire par les deux barres parallèles trancées par le tireur, ou par un porteur, de gauche à droite, en diagonale sur le chèque.²

Peut-être encaissé uniquement par le bénéficiaire à son agence de domiciliation mais ne garantit pas le paiement.

Le chèque de banque

Il est émis par la banque soit sur l'une de ses agences, soit sur une autre banque. Le chèque offre une garantie contre le risque commercial mais il ne protège pas contre le risque de non-paiement.

Le chèque d'entreprise

Le chèque d'entreprise n'offre aucune garantie à l'exportateur, la provision sur le compte de l'importateur pouvant être insuffisante ou inexistante au moment où le chèque sera présenté par exportateur à son établissement bancaire

¹ ROLLAND. LB. « principe de technique bancaire », paris, DUNOD, 21^{ème}, Edition, 2001, p42

² HENRI.G, BRAMOULLE.G « Economie politique », paris, Dollaz, 13^{ème} édition, 1998, p85

Le chèque certifié

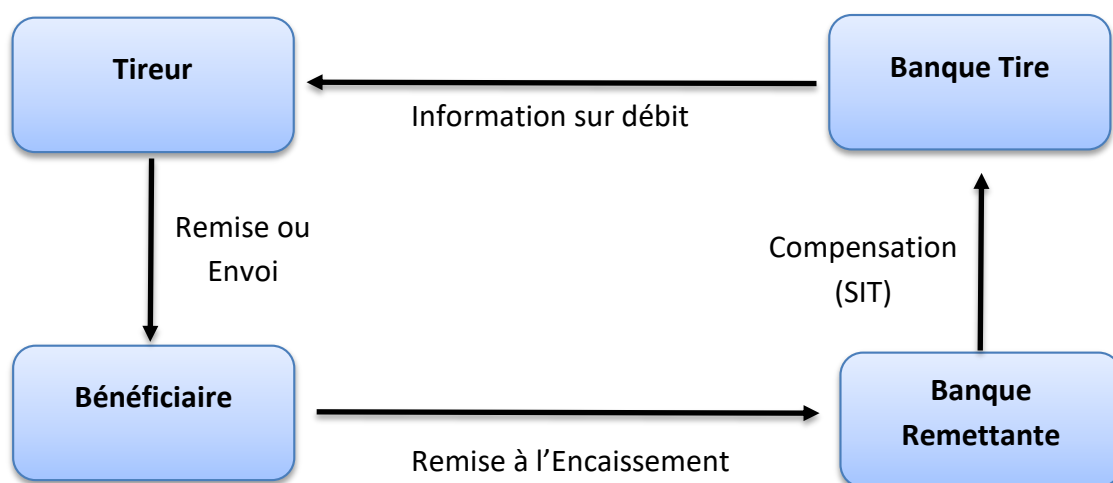
La banque tiré non seulement atteste l'existence actuelle de la provision mais encore s'engage à la bloquer sous sa responsabilité au profit de bénéficiaire jusqu'à la durée légale de la présentation du chèque sera présenté.

La banque du débiteur atteste l'existence du montant à encaisser par le client dans une durée de 8 à 20 jours.

Le chèque visé

Un chèque visé est tout simplement un chèque dont la provision est garantie le jour de son émission. Par son visa, la banque ne s'engage pas, elle informe seulement le bénéficiaire que la provision existait le jour du tirage du chèque.¹ BEGUIN.J, BERNARD.A « essentiel des techniques bancaires », paris, 2008, p52

Figure N°3 : circuit simplifié du chèque



Source : Régis Bouyala, le monde de paiement, édition : Revue banque, 2005, p.2.

1.2.2.2. Les Avantages et les inconvénients du chèque

Le chèque représente certains avantages et inconvénients

Tableau N°11 : avantages et inconvénients du chèque

Les avantages	Les inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - l'accessibilité et simplicité (instrument largement accepté) - pas de frais bancaire - une sécurité du transfert -le risque d'impayé peut être évité par l'exportateur 	<ul style="list-style-type: none"> -délais de traitement long - risque de perte ou vole - risque de non-paiement - risque de chèque sans provision

Source : conception personnelle

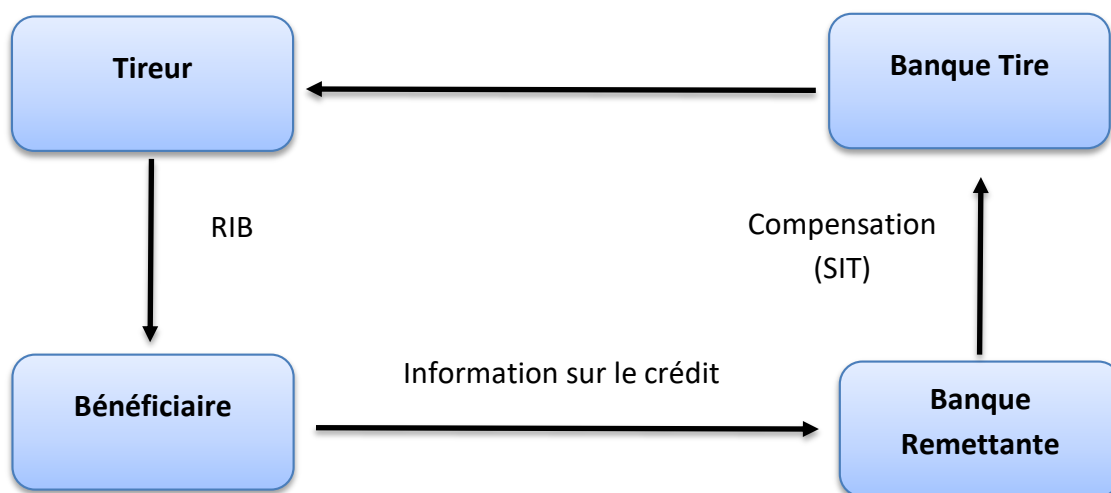
1.2.3. Le virement

Le virement est un ordre donné par l'émetteur à son banquier pour débiter une certaine somme sur son compte pour la créditer dans le compte du destinataire.¹

L'ordre du virement contient :

- le mandat donné au teneur de compte par le titulaire de compte de transférer des fonds, valeurs, ou effets dont le montant est déterminé
- l'indication de compte à débiteur
- l'indication du compte à créditer et de son titulaire
- la date d'exécution
- la signature du donneur d'ordre

Figure N°4 : circuit simplifié du virement



Source : Régis Bouyala, le monde de paiement, édition : Revue banque, 2005, p.45.

1.2.3.1. Avantages et inconvénients du virement

Les avantages et les inconvénients du virement sont présentés comme suite :

Tableau N°12: avantages et inconvénients du virement

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - la rapidité - pas de risque de falsification - sécurité élevée 	<ul style="list-style-type: none"> - cout parfois élevé - délai variable par fois long - besoin des coordonnées bancaires exactes

Source : conception personnelle

¹ Marc GAUGAIN, Roselyne SAUVÉE-CRAMBERLE, op cit, P69

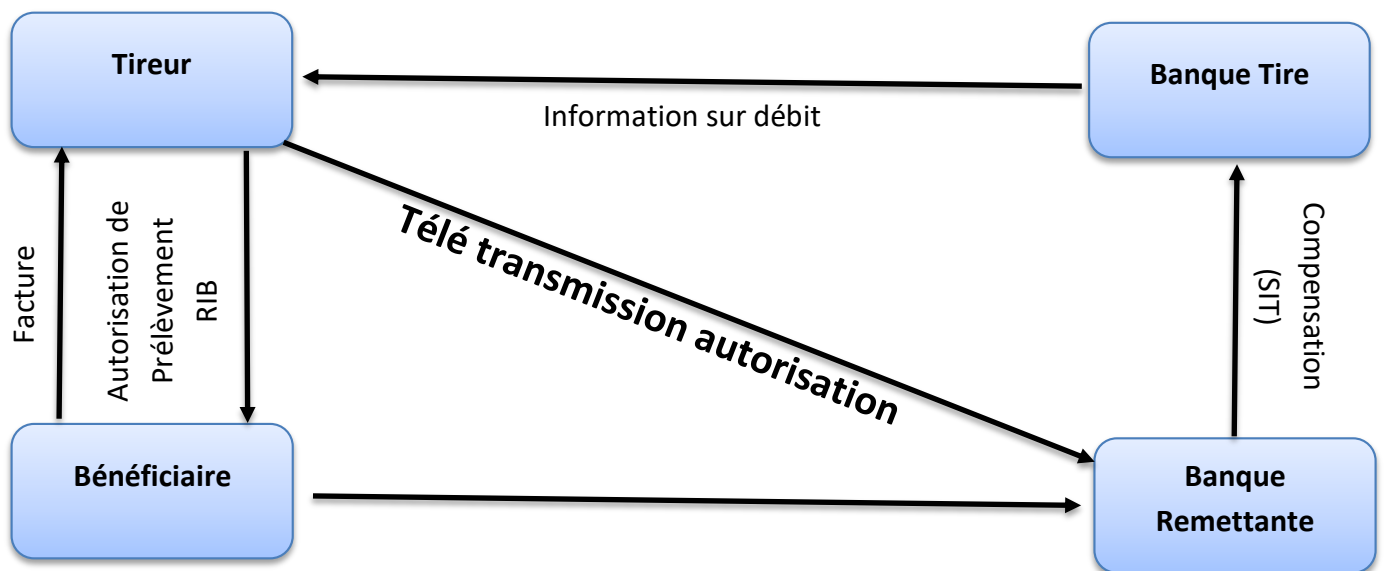
1.2.4. L'avis de prélèvement

Le prélèvement consiste à l'autorisation par le client d'une banque à un organisme de prendre de l'argent sur son propre compte bancaire.¹

L'avis de prélèvement contient les éléments suivants :

- le nom et les coordonnées bancaires de l'émetteur de l'avis de prélèvement, ainsi que le numéro de l'émetteur d'avis de prélèvement par la banque d'Algérie ;
- le nom et les coordonnées bancaires du débiteur donneur de l'ordre de prélèvement ;
- l'ordre inconditionnel de transférer des fonds, valeurs ou effets ;
- le montant de prélèvement ;
- la périodicité du prélèvement ;
- la signature du débiteur donneur d'ordre.

Figure N°5 : circuit simplifié de l'avis de prélèvement



Source : Régis Bouyala, le monde de paiement, édition : Revue banque, 2005, p.55.

1.2.4.1. Les avantages et les inconvénients du prélèvement

Le prélèvement se caractérise par les avantages et inconvénients suivants

¹ SION. Michel, op cit, P49

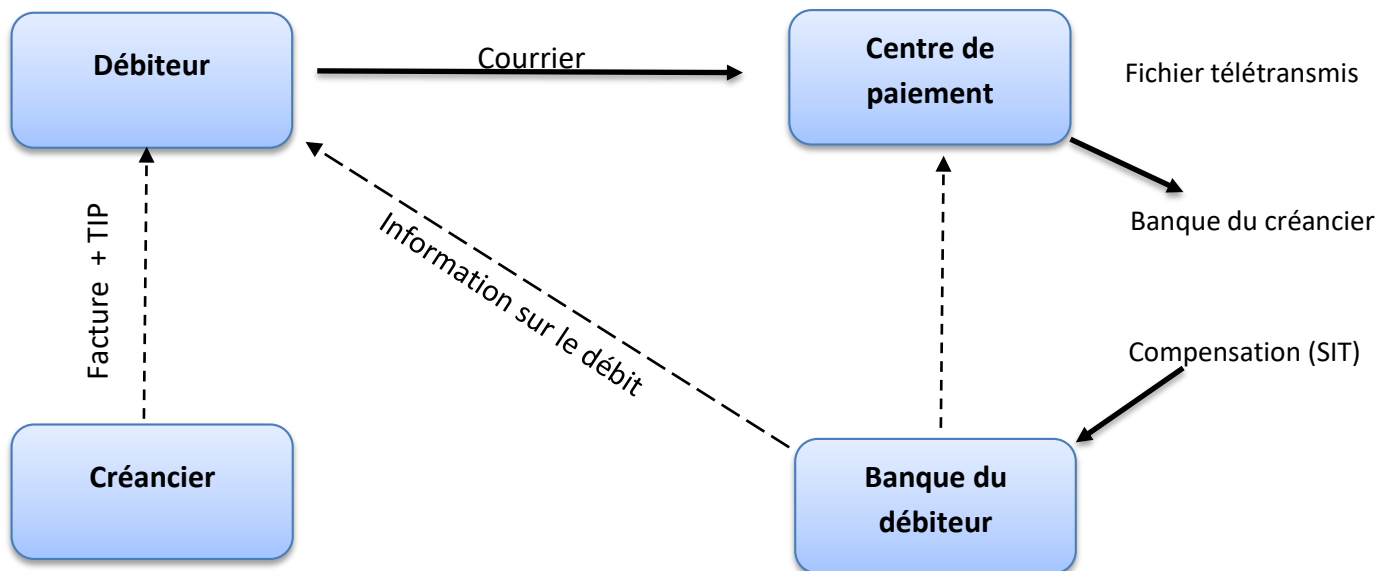
Tableau N°13 : avantages et inconvénients du prélèvement

Avantages	Inconvénients
- automatisation des paiements - sécurité - couts réduits	-risque de rejet si le compte du débiteur est insuffisamment approvisionné - risque de fraude - critères stricts pour les créanciers

Source : conception personnelle

1.2.5. Le titre interbancaire de paiement (TIP)

Le TIP est une autorisation de prélèvement par le débiteur. Le créancier adresse à celui-ci un document justificatif de la créance (facture, avis d'échéance) accompagné d'un TIP pour acceptation du paiement, accompagné du relevé d'identité bancaire (RIB) du compte à débiter.¹

Figure N°6 : circuit simplifié du TIP

Source : Régis Bouyala, le monde de paiement, édition : Revue banque, 2005, p.28.

1.2.6. Les effets de commerces

Les effets de commerce sont des documents permettant à une entreprise de se faire payer, en échange d'un service ou d'une livraison de marchandise, une somme par une autre entreprise à la date d'échéance.

¹ Marc gaugain, roselyne sauvee-crambert, op cit, p66

L'effet de commerce constitue un instrument de paiement différé permettant aux entreprises de sécuriser les modalités de règlement dans leurs transactions commerciales, tout en bénéficiant d'un délai de paiement négocié.

Il existe deux catégories des effets de commerce : le billet à ordre et la lettre de change

1.1 .6.1. Le billet à ordre

Le billet à ordre est un écrit par lequel une personne appelé souscripteur s'oblige à payer à une date déterminé une certaine somme à l'ordre d'une autre personne appelée bénéficiaire.¹

Les mentions d'un billet à ordre

Il doit contenir :²

- La clause à ordre ou billet à ordre ou la dénomination du titre insérée dans le texte même et exprimée dans la langue employée pour la rédaction de ce titre
- La promesse pure et simple de payer une somme déterminée
- L'indication de l'échéance
- Celle du lieu où le paiement doit s'effectuer
- Le nom de celui auquel ou à l'ordre duquel le paiement doit être fait
- L'indication de la date et du lieu où le billet est souscrit
- Signature de celui qui émit le titre

1.2.6.2. La lettre de change

Selon S.PIEDEL VIERE : « la lettre de change est un écrit par lequel une personne appelée tireur invite une autre personne appelée tiré à payer une certaine somme à une date déterminé à une troisième personne appelé bénéficiaire.³

LCR contient :

- la dénomination de lettre de change insérée dans le texte même du titre exprimée dans la langue employée pour la rédaction de ce titre
- le mandat pur et simple de payer une somme déterminée
- le nom de celui qui doit payer (tiré)
- l'indication de l'échéance
- le nom de celui auquel ou à l'ordre du quel le paiement doit être fait

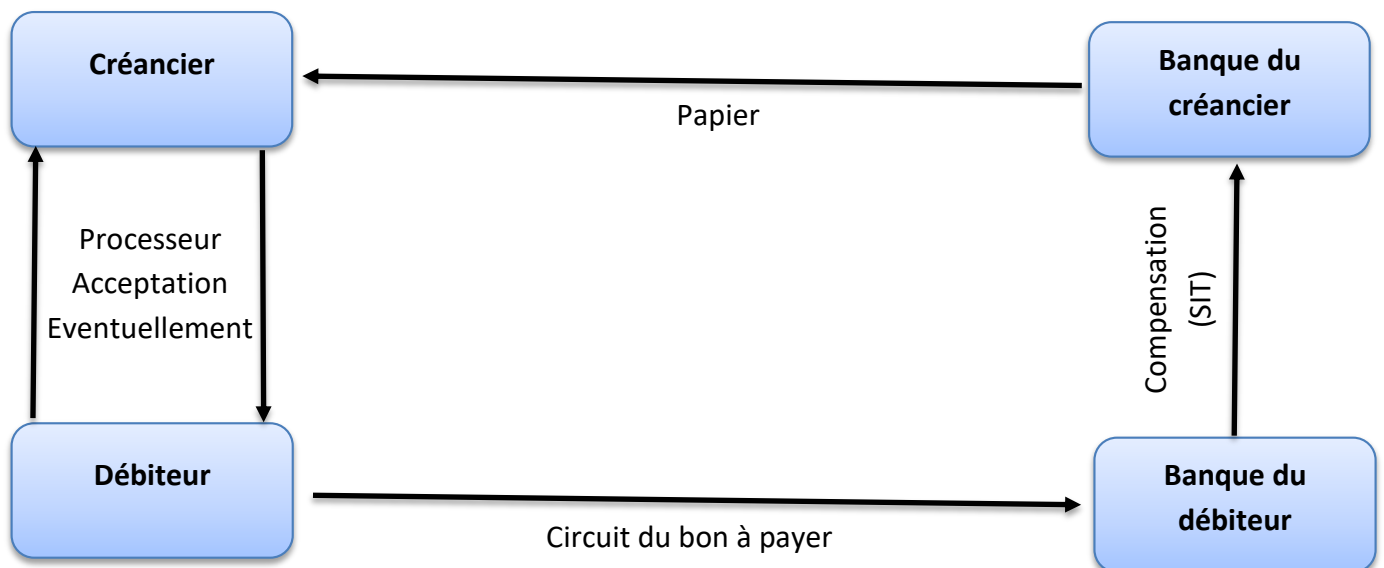
¹ PEROCHE, F. BONHOMME,R « entreprise en difficulté instruments de crédit et de paiement, manuel 4ème ED, paris, edition LGDJ,1999 p 597

² Journal officiel de la republique algerienne, Art. 465 chap 2 du billet à ordre WWW.commerce.gov.dz p 113

³ S PIEDEL VIERE, « instrument de crédit et de paiement »ED, DALLOZ, paris, 1999 ,p50

- celle de lieu ou le paiement doit s'effectuer
- l'indication de la date et du lieu où la lettre est créée
- la signature de celui qui émet la lettre (tireur).

Figure N°7 : circuit simplifié du LCR



Source : REGIS, le monde de paiement, p29.

1.2.6.2.1. La différence entre le billet à ordre et la lettre de change :

- la lettre de change met en jeu trois personnes (tireur, tiré, bénéficiaire) ; le billet à ordre deux seulement (souscripteur et bénéficiaire)
- la lettre de change est un ordre de payer donné par le tireur ; le billet à ordre un engagement de payer du souscripteur
- l'acceptation ne se conçoit pas en matière de billet à ordre, elle résulte de la simple rédaction de titre
- la lettre de change qui est commerciale par nature, le billet à ordre peut être un acte civil, soit un acte commercial.

1.2.6.2.2. Avantages et inconvénients pour l'effet de commerce

L'effet de commerce se caractérise par les avantages et inconvénients suivants

Tableau N°14: avantages et inconvénients pour l'effet de commerce

Avantages	Inconvénients
- lettre de change peut être transmise pour endossement - escomptable en banque pour obtenir des liquidités avant l'échéance - garantie de recouvrement	- le risque de l'acceptation ou non acceptation - risque d'impayés - lourdeur administrative

Source : conception personnelle

2. les moyens de paiement moderne

Avec les progrès technologiques et l'utilisation du téléphone mobile ont engendré l'apparition d'une nouvelle catégorie des moyens de paiement. Il s'agit plus particulièrement des cartes bancaires (la carte de retrait, la carte de paiement et la carte de crédit) et les modes de télépaiement.

2.1. La carte bancaire

Est un moyen de paiement sous forme de carte en plastique, équipé d'une bande magnétique ou d'une puce électronique, qui est remis par une banque ou tout autre organisme habilité.¹

La carte bancaire offre deux services, le premier est le retrait des espèces aux distributeurs automatiques, et le second est le règlement des paiements chez les commerçants affiliés au réseau bancaire.

D'une façon générale la carte contient les éléments suivants :²

Numéro de la carte : le numéro à 16 chiffres liés au compte de porteur

La puce : pour la sécurisation des cartes de paiement

Nom du titulaire : comporte le nom et le prénom

Date d'expiration de la carte : qui indique la durée de validité de la carte

Piste magnétique : permet d'utiliser la carte dans les pays où la puce n'est pas utilisée

Cryptogramme visuel : c'est un code de sécurité, il est demandé pour payer à distance

Signature : le porteur de carte doit obligatoirement signer

On assiste actuellement à une multiplication des cartes, toutes n'offrent pas les mêmes services :³

¹ Mesloub slimane, Saidani Mohand, le rôle du paiement électronique dans le développement du commerce électronique en Algérie, mémoire de fin de cycle, tizi ouzou, p35

² <http://www.lescledelabanque.com> consulté le 23/04/2025 12 :25h

³ Michel SION, op cit, p62-63

Les cartes de paiement : émise par un établissement de crédit et permettant uniquement à son titulaire de retirer des fonds

Les cartes de retrait : permet uniquement d'effectuer des retraits d'espèces dans les distributeurs automatiques des billets (DAB/GAB).

Les cartes de crédit : émise par un établissement de crédit et permettant à son titulaire de retirer ou de transférer des fonds

Les cartes privatives : sont émise par une entreprise commerciale en faveur de ses clients afin d'encourager leurs achats : grands magasins, groupes pétroliers. Elles ne sont utilisables que pour les achats auprès de leur émetteur.

Les cartes accréditives : sont proposées à un public beaucoup plus restreint en raison de leur cout. Elles offrent en plus des services de carte bancaire des prestations supplémentaires, notamment en termes d'assurance. Elles sont acceptées par un nombre limité de commerçants en raison du taux de commission prélevé.

2.2. Les avantages et les inconvénients de la carte bancaire

Tableau N°15 : avantages et inconvénients de la carte bancaire

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - rapidité lors des paiements et des retraits d'espèces - facilite le paiement en ligne - son utilisation est possible dans toutes les banques 	<ul style="list-style-type: none"> - risque de perte et de fraude - plafonds de paiement - frais sur certains retraits

Source : conception personnelle

2.3. Le télépaiement :¹

Le télépaiement regroupe l'ensemble des transactions réalisées à distance par l'intermédiaire d'un moyen de communication tel que internet (paiement en ligne), le téléphone fixe, le téléphone mobile, le porte-monnaie électronique, le courrier, le minitel, les montres.

Les différents instruments du télépaiement :

- le prélèvement automatique
- le titre interbancaire de paiement (TIP)
- la carte de crédit
- la carte de débit
- opérateurs téléphoniques
- SMS

¹ <https://www.lafinancepourtous.com> consulté le 10/04/2025

Les raisons d'utiliser le télépaiement

- plus besoin de se déplacer vers un guichet de paiement ;
- gain de temps pour le client ;
- rapidité des transactions ;
- sécurité des paiements ;
- guichets électroniques de paiement ouvert 24/24.

Section 2 : les instruments et techniques de règlements internationaux

1. les instruments de règlements internationaux

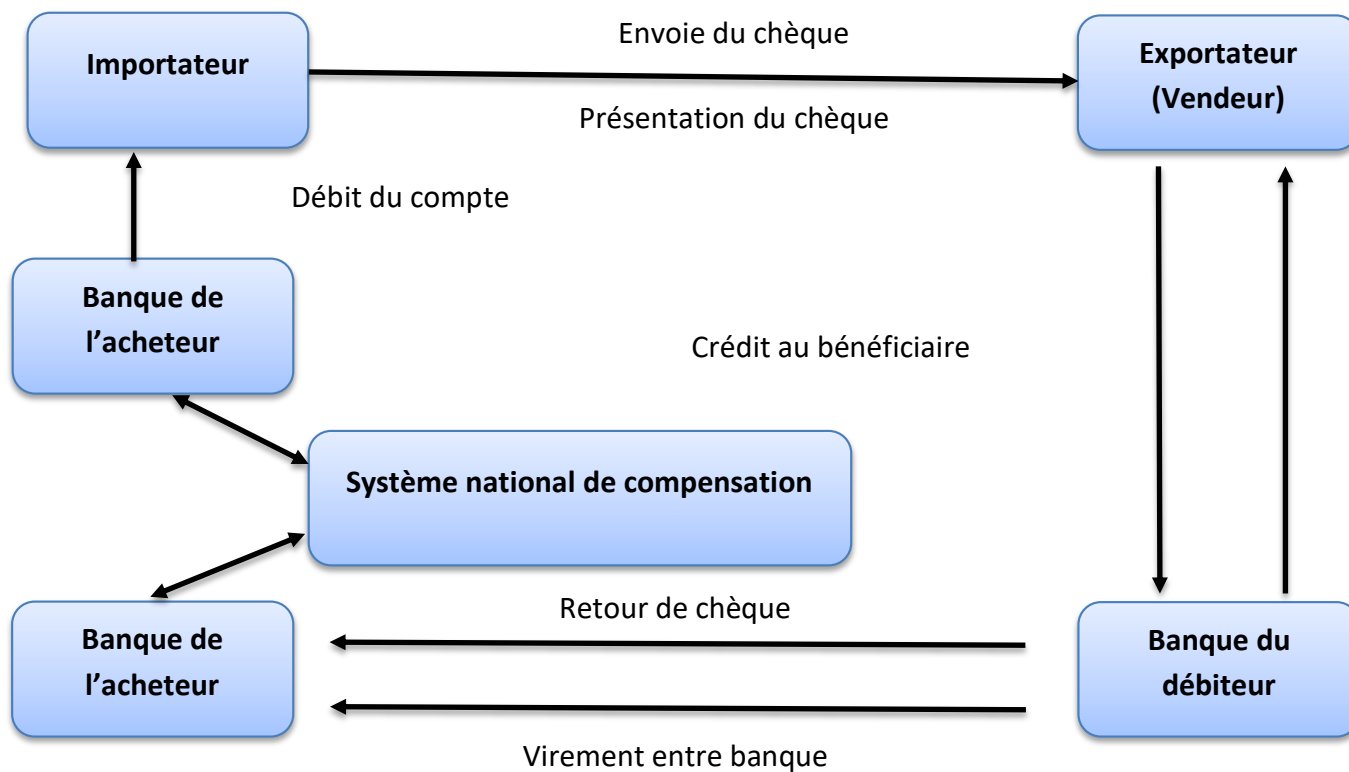
Dans le cadre du commerce extérieur, le paiement des importations et exportations se fait au moyen de plusieurs instruments : le chèque, le virement international, chaque instrument a plusieurs types et ces propres avantages et inconvénients.

1.1. Le chèque :

1.1.1. Le circuit du chèque :

Le circuit du chèque à l'international implique un processus complexe et relativement lent comparé aux autres moyens de paiement. Lorsqu'un chèque est émis dans une devise étrangère, il doit généralement transiter par plusieurs intermédiaires bancaires (banque du tireur, banque de bénéficiaire, banque correspondante) via le système de compensation international. Ce parcours génère des délais de traitement souvent longs avant présenté à la banque tirée.

Le circuit commence par un premier délai lié à l'acheminement physique du chèque vers l'exportateur bénéficiaire à l'étranger. Une fois reçu, ce dernier le dépose auprès de sa banque locale, qui doit ensuite le rapatrier vers le pays d'origine de l'émetteur pour réaliser l'encaissement.

Figure N°8 : circuit d'un chèque à l'international.

Source : MONOD Didier-Pierre, « Moyens et techniques de paiement internationaux ». Edition ESKA, 4^{ème}.

1.2. Le virement international

Le virement bancaire international est un moyen de paiement très rapide, résulte d'un ordre donné au banquier par un tiers de débiter son compte pour créditer le compte d'un autre tiers. S'il est effectué par procédé SWIFT, par courrier, ou par télex.¹

Le virement international comprend les mentions suivantes :

- numéro du compte qui sera débité (compte de l'importateur)
- la somme (montant de la facture)
- la monnaie (EUR, USD)
- la méthode de transfert (courrier, télex, Swift)
- le nom du bénéficiaire (exportateur)
- adresse du bénéficiaire (pays, ville)
- la destination du virement (banque de l'exportateur)
- numéro de compte a crédité

¹ Philippe ROUSSELOT. J-F VERDIE, op cit, p105

- le motif de règlement (numéro de la facture)

1.2.1 Les types du virement

Le virement par courrier

Dans lequel l'ordre de virement transite à la poste, ce qui fait que les délais peuvent être plus ou moins en fonction de l'éloignement et de l'organisation postale du pays concerné.

Le virement par télex

Est un moyen plus rapide que le précédent, il offre également l'avantage de sécurité, mais le support papier reste l'instrument du virement, ce qui laisse subsister un risque d'erreur.¹

Le virement SWIFT

SWIFT (society for Worldwide Interbank Financial Télécommunications) est une société de droit belge dont le siège social à Bruxelles. Il s'agit en fait d'un réseau de télécommunications géré par ordinateur dont l'usage est réservé aux banques membres de la société.²

Les coordonnées bancaires sont normalisés au plan international à travers :

Le BIC :(Bank Identifier Code) est un code international normalisé qui identifié les banques et leur succursales, pour l'attribution correcte des transferts (code propre à chaque établissement financier).

L'IBAN :(International Bank Account Number) qui est le numéro international d'identification du compte bancaire.

1.2.2. Les Avantages et les inconvénients du virement international

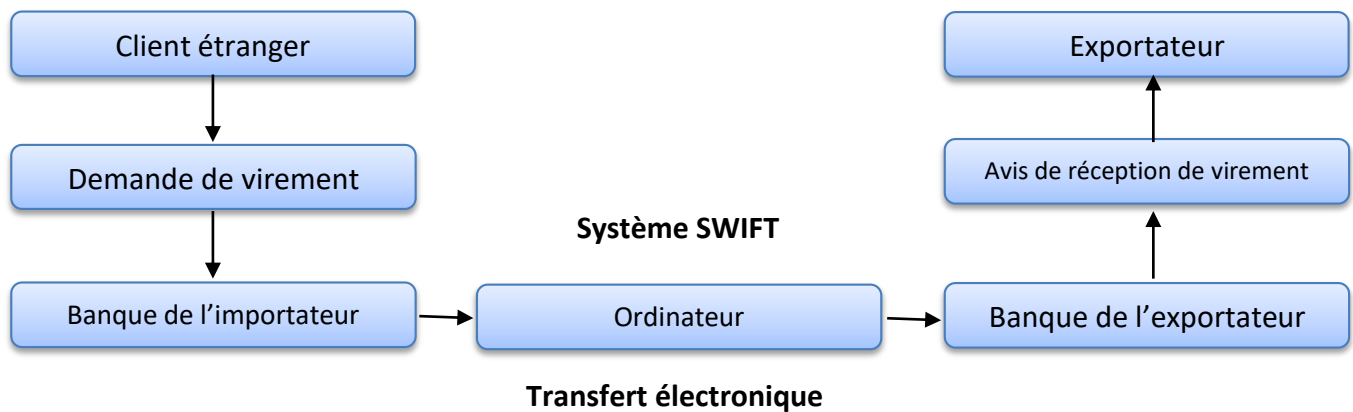
Tableau N°16 : avantages et inconvénients du virement international

Avantages	Inconvénients
- la sécurité des transferts	- ne protège pas l'entreprise contre le risque de change
- le virement s'effectue en un temps rapide	- l'initiative de l'ordre de virement laissée à l'importateur
- le système fonctionne 24/24	- ne constitue pas une garantie de paiement

Source : conception personnelle

¹DUBOIN.J et DUPHIL.F, « experter pratique du commerce international, Edition Foucher, Paris, 2000, P152

² Idem

Figure N°9 : fonctionnement du système SWIFT

Source : LEGRAND.G, MARTINI-H « management des opérations du commerce international », 2ème édition, DUNOD, paris, 2005, p332

2. Les techniques de paiement internationales

2.1. Transfert libre

Selon art 23 modifié désormais l'art 69 de LFC 2009, il stipulé que :

« les entreprises productrices de biens et services peuvent recourir au transfert libre des importations des intrants et de pièces de rechange et des équipements nouveaux aidant à la hausse de la productivité des entreprises de production, à condition que ces importations rependent exclusivement aux impératifs de production et que les commandes annuelles cumulées opérées dans ce cadre n'excèdent pas le montant de quatre (4) millions de dinars pour la même entreprise ».

2.1.1. Définition

Est une technique de paiement qui consiste à faire encaisser par la banque du vendeur des documents financiers (une traite dans la majorité des cas). Cette procédure permet à l'exportateur d'expédier directement à son importateur tous les documents relatifs aux marchandises, et de tirer une traite à vue sur lui, qu'il transmet à son banquier pour encaissement.¹

2.1.2. Les intervenants d'un transfert libre

Exportateur : c'est celui qui expédie la marchandise et envoie la facture commerciale.

Importateur : celui qui réceptionne la marchandise et paye le montant de la facture envoyée.

¹ Ghobriouen leila oumsalem kenza, mode de paiement et le role bancaire dans le processus de déroulement de la transaction international, mémoire de master en science économique, tizi ousou, p72

2.1.3. Avantages et inconvénient du transfert libre

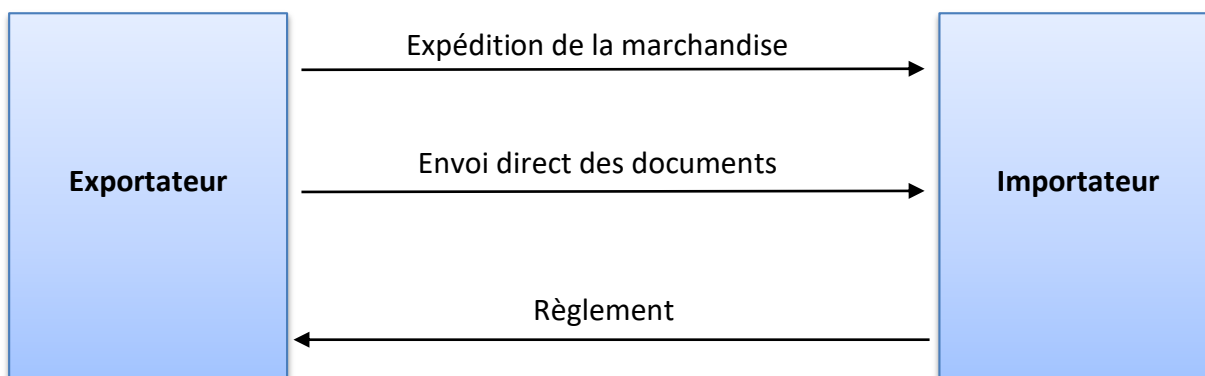
Tableau N°17 : avantages et inconvénients du transfert libre

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - simplicité de la procédure - rapidité - souplesse 	<ul style="list-style-type: none"> - risque de fraude ou d'erreur - aucun garantie de livraison - l'exportateur est exposé au risque de non-paiement

Source : conception personnelle

2.1.4. Le circuit de transfert libre

Figure N°10 : fonctionnement du transfert libre



Source : SIDI MAMMAR L « les technique de paiement du commerce international »P2

2.2. Le paiement contre remboursement « cash on delivery (COD) »

« Le contre remboursement consiste à ne livrer la marchandise que contre son paiement, l'encaissement étant confié aux transporteurs ou transitaires. Cette technique s'utilise pour des opérations de faible montant. Le règlement peut s'effectuer soit en espèces, soit par chèque ou par acceptation de traite ». ¹

Cette technique fait intervenir trois parties : ²

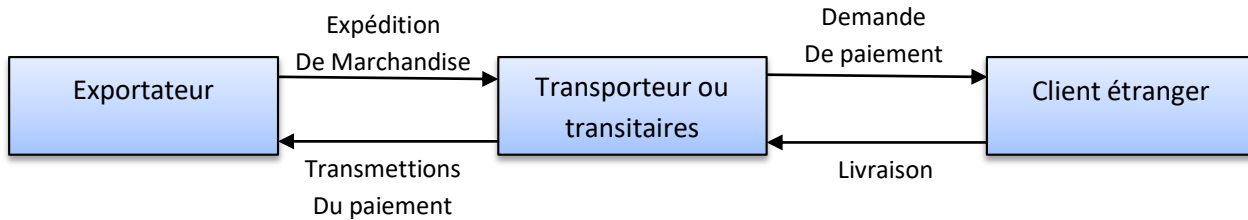
L'expéditeur : remet la marchandise au transporteur par lettre d'instruction, lui précise la somme qui doit être inscrire sur le moyen de paiement qu'il doit récupérer en échange de la remise des marchandises au destinataire ;

Transporteur : qui effectue la livraison des marchandises ;

L'importateur : qui reçoit comme convenu la marchandise.

¹ LEGRAND, G.MARTINI H. Op. cit, P.85

² MONOD Didier-Pierre. Moyens et technique de paiement internationaux, Paris, Editions ESK, 4^e éd. 2007. P103

Figure N°11 : circuit de paiement contre remboursement

Source : LEGRAND.G, MARTINI.H, op cit, p137

2.2.1. Les avantages et les inconvénients de contre remboursement

Le contre remboursement à des avantages et inconvénients suivants

Tableau N°18 : les avantages et les inconvénients de contre remboursement

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - permet de sécuriser les ventes à distance (e-commerce) - la simplicité d'utilisation - paie après réception et vérification de la marchandise 	<ul style="list-style-type: none"> - cout élevé - le risque de refus les marchandises par l'acheteur - cout de frais de transport payé par l'expéditeur

Source : conception personnelle

2.3. La remise documentaire

2.3 .1. Définition

La remise documentaire est une opération par laquelle un vendeur (l'exportateur) remet à son banquier des documents représentatifs de la marchandise expédiée, accompagnés des instruments relatifs aux modalités de délivrance des documents à l'acheteur (l'importateur)¹

Les documents sont remis à l'acheteur contre paiement ou acceptation à savoir le mode de réalisation de REMDOC :

Document contre paiement (D/P) : la banque présentatrice ne remettra les documents que contre paiement immédiat.

Document contre acceptation (D/A) : la banque présentatrice ne donnera les documents à l'acheteur que contre acceptation par ce dernier, d'une ou plusieurs traites payables à une échéance ultérieure.

Documents contre acceptation et aval (garantie, caution) : afin de parer le risque de non-paiement de la part de l'importateur et être sur disposer d'une garantie de règlement,

¹ ROUSSELOT Philippe, VERDIE Jean-François, op cit, P 208

l'exportateur en plus de l'acceptation des traites par son client, peut exiger un aval de la banque de l'importateur sur ces traites.

2.3.2. Les intervenants dans la remise documentaire

Le remettant ou donneur : c'est le vendeur (exportateur), il vend la marchandise et met en place la remise documentaire selon les conditions du contrat.

La banque remettante : c'est la banque du vendeur

La banque présentatrice : c'est la banque de l'importateur. Elle reçoit un mandat de la banque remettante pour ne livrer les documents que contre paiement.

Le tiré : c'est l'acheteur (importateur).

2.3.3. Les documents utilisés dans la remise documentaire

-Les documents de prix : Les documents de prix sont les différents types de factures qui doivent être mentionnés

La facture pro-forma : c'est un document essentiel à la conclusion d'une transaction, c'est en effet un sorte de devis qui reprend les caractéristiques de la marchandise (la qualité, le prix, modalités de paiement)

La facture commerciale : c'est un document qui caractérise les transactions commerciales, établi par le vendeur. Elle est destinée aux douanes.

La facture douanière : reprend la valeur de la marchandise à déclarer à la douane du pays importateur

La facture consulaire : ce document doit mentionner la description détaillée de la marchandise dans la langue nationale du destinataire et suivant le tarif douanier de ce pays.

-Les documents de transports : ces documents diffèrent selon le mode de transport utilisés

Le connaissement maritime (bill of lading) : ce document touche les contrats de vente associés aux incoterms. Etabli par la compagnie maritime et signé par le capitaine de navire qui prend en charge le transport de la marchandise.

Lettre de transport aérien (LTA) : toute marchandise expédiée par avion doit être attestée par une lettre de transport aérien.

Lettre de transport routier (LTR) : est un document de transport par route, émis par le transporteur, qui engage à livrer la marchandise au point de destination

Duplicata de lettre de voiture international (DLVI) : c'est un récépissé d'expédition de la marchandise par la voie ferroviaire

-Les documents d'assurance : les importateurs doivent assurer les marchandises qu'ils importent auprès d'une compagnie d'assurance Algérienne.

La police d'assurance : est contrat d'assurance entre l'assureur et l'assuré

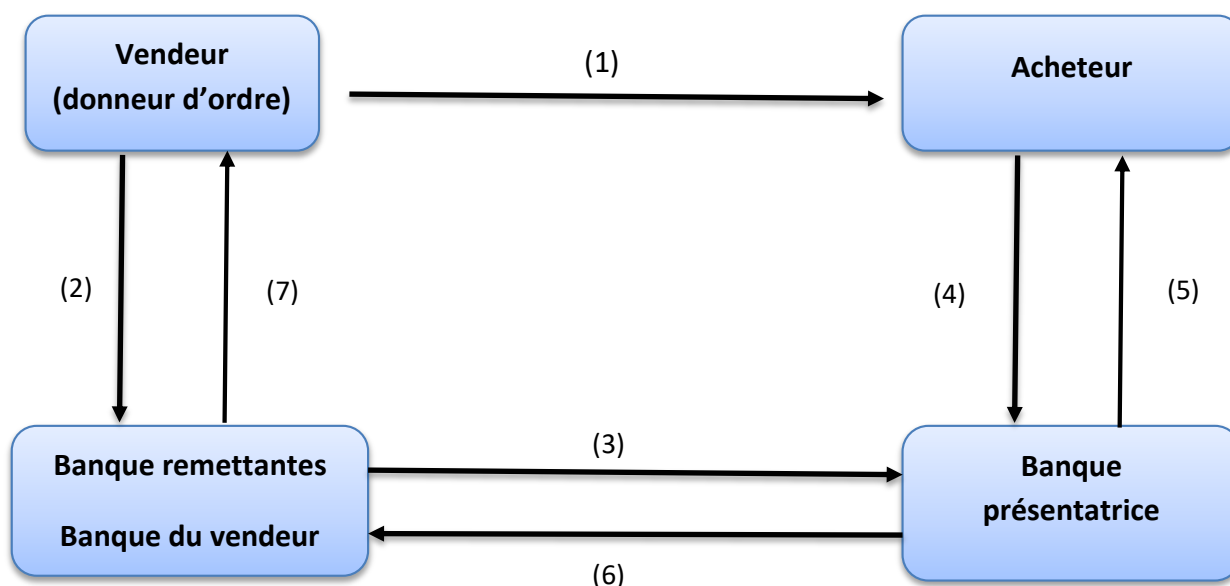
Certificat d'assurance : ce document atteste l'existence d'une police d'assurance pour les marchandises.

-Document divers :

- **Les documents douaniers :** concernant les déclarations en douane, visés par l'administration douanière que ce soit à import ou export en certifiant que la marchandise a été expédiée dans les conditions convenues.
- **Les listes de colisage et de poids :** comporte des détails précis concernant la marchandise, le poids, le volume, le contenu de chaque colis.
- **Certificat de provenance :** atteste le pays d'expédition des marchandises, lorsque la marchandise transite par un pays qui est autre que celui d'origine.
- **Certificat d'origine :** ce document est la preuve de l'origine de la marchandise.
- **Certificat sanitaire :** il est établi soit par un vétérinaire soit par un organisme sanitaire officiel.
- **Certificat phytosanitaire :** ce document garanti la bonne santé des produits d'origine végétale importés pour la consommation.
- **Certificat de qualité :** ce document est établi par un expert attestant la bonne qualité de la marchandise.

2.3.4. Le circuit de la remise documentaire

- 1) le vendeur expédie les marchandises
- 2) le vendeur remet à sa banque les documents nécessaires à l'acheteur. Le vendeur donne à sa banque un ordre d'encaissement.
- 3) la banque du vendeur transmet ces documents à la banque de l'acheteur.
- 4) la banque remet les documents à son client.
- 5) l'acheteur paie ou accepte l'effet en contrepartie des documents remis.
- 6) la banque de l'acheteur transfère le montant de la remise à la banque de vendeur.
- 7) la banque de vendeur crédite le compte de son client du montant de son exportation.

Figure N°12 : circuit de la remise documentaire

Source : LAUTIERD, SIMON Y, Techniques Financières internationales, 8^{ème} édition, Economica, Paris, 2003, p28.

2.3.5. Les avantages et les inconvénients de la remise documentaire

La remise documentaire présente plusieurs avantages et plusieurs inconvénients

Tableau N°19 : avantages et inconvénients de la REMDOC

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - le cout bancaire plus faible - possibilité d'escompte de la remise - la procédure est très souple 	<ul style="list-style-type: none"> - la remise documentaire ne garantit pas le paiement - le risque de la qualité de marchandise - l'acheteur peut invoquer de nombreux motifs pour ne pas payer

Source : conception personnelle

2.4. Le crédit documentaire

2.4.1. Définition du crédit documentaire

Le crédit documentaire est une technique de paiement par laquelle une banque, dit banque émettrice, s'engage pour le compte de l'acheteur (donneur d'ordre) à payer le prix de marchandises contre une remise de documents, sous réserve de leur conformité. Cet engagement pris à la demande de l'importateur est transmis à la banque du vendeur, qui en informe le vendeur et réglera les marchandises au vu des documents conformes avant d'en demander le remboursement à la banque émettrice.¹

¹ Marc. GAUGAIN, Roslyne SAUVEE – CRAMBERL, op cit, P76

L'article 69 de l'ordonnance 09-01 correspond au 22 juillet 2009 portant lois de finances complémentaire pour 2009 « le paiement des importations s'effectue obligatoirement au moyen du seul crédit documentaire »

Les dispositions de l'art 69 sont modifiées, complétées et rédigées comme suit « le paiement des importations destinées à la vente en l'état ne peut s'effectuer qu'au moyen du crédit documentaire ou de la remise documentaire ».

Selon art 111 de LF 2017, les dispositions de l'art 69 de LF2009 sont abrogées.

Selon la loi de finance 2022, les moyens de paiement autorisés sont : crédit documentaire, remise documentaire, transfert libre de préférence couvert par une lettre de crédit stand-by.

2.4 .2. Le circuit du crédit documentaire

Le crédit documentaire a quatre intervenants

-donneur d'ordre : c'est l'importateur, qui donne à sa banque des instructions d'ouverture du crédit documentaire en faveur de son exportateur.

-banque émettrice : c'est la banque de l'importateur (acheteur), qui après avoir reçu des instructions de son client, émet le crédit documentaire.

-bénéficiaire : c'est l'exportateur

-la banque notificatrice : c'est la banque correspondante de la banque émettrice dans le pays du vendeur ou dans un autre pays. Elle va notifier au vendeur l'ouverture du crédit documentaire en sa faveur.

2.4.3. Les formes du crédit documentaire

Le Credoc classé selon trois critères : sécurité, mode de réalisation et financement

Selon le critère de sécurité

Dans cette catégorie se trouve trois formes du crédit documentaire¹

2.4.3.1. Crédit documentaire révocable

Ce type de crédit peut être annulé à tout moment par la banque émettrice, à son initiative ou à celle de son client. Ce type de crédit n'apporte aucune garantie de paiement au créancier. Cette forme de Credoc est annulée par (RUU600).²

2.4.3.2. Le crédit documentaire irrévocable

Ce type de crédit ne peut être annulé ni même modifié par la banque émettrice sans l'accord conjoint de l'acheteur et de vendeur.

¹ LAZARY « le commerce international à la portée de tous ».Paris : Edition FOUCHER, 2001, p.192.

² ROUSSELOT Philippe, VERDIE Jean-François, op cit, P103.

2.4.3.3. Le crédit documentaire irrévocable et confirmé

C'est un instrument de paiement le plus sécurisé, ce type de crédit assure un engagement supplémentaire d'une banque de, à la demande de la banque émettrice, à payer le crédit en cas de défaillance. Ce crédit couvre le risque de non transfert, le risque politique.¹

Selon le critère mode de réalisation

Selon ce critère on distingue quatre types de Credoc

Le crédit documentaire par paiement à vue

Permet à l'exportateur de recevoir le paiement immédiatement après avoir présenté les documents conformes à sa banque. La banque chargée de l'opération doit impérativement vérifier la conformité des documents dans un délai très court.

Le crédit documentaire par acceptation

Le crédit par acceptation fonctionne sur la base d'une lettre de change à terme émise sur la banque émettrice ou une banque désignée. Lorsque l'exportateur a satisfait à toutes les conditions du crédit, il obtient la lettre de change dûment accepté par la banque, qui tient lieu d'engagement de paiement différé. Ce titre négociable offre à l'exportateur deux options : soit le conserver jusqu'à l'échéance pour encaissement, soit l'escompter auprès de sa banque.

Le crédit documentaire par le paiement différé

Ce type de crédit offre à l'importateur une position avantageuse, lui permet de prendre possession des marchandises et des documents commerciaux tout en bénéficiant d'un délai de paiement négocié. Ce report de paiement peut être fixé selon deux modalités : soit à une date d'échéance précise, soit calculé en fonction de la date d'expédition. Autrement dit « sur présentation des documents conformes, la banque (émettrice ou confirmante) autorisée s'engage par écrit à effectuer le paiement à l'échéance.²

Le crédit documentaire par négociation des tirages

L'exportateur présente à sa banque les documents prouvant l'expédition des marchandises accompagné d'une traite (effet de commerce) établie à l'ordre de l'acheteur. La banque vérifie d'abord que tous les documents sont conformes aux termes du crédit. Si tout est en ordre, elle peut alors accepter de négocier la traite.

Selon le critère de financement (Credoc spéciaux)

Selon ce critère on distingue quatre types :

¹ Idem.

² CHEHRIT.K, «technique et pratique bancaire et financières», Ed collection Guide-plus, Alger, 2004, P16

Crédit documentaire transférable

Le crédit transférable est un crédit documentaire irrévocable qui permet au premier bénéficiaire de désigner un ou plusieurs seconds bénéficiaires du transfert.¹

Crédit documentaire renouvelable et revolving

Ce type de crédit se reconstitue automatiquement après sa première utilisation pour éviter l'ouverture de multiples autres crédits documentaires, spécialement conçu pour les contrats à livraisons échelonnées, dans les limites d'un plafond maximum. Ce plafond peut être défini de différentes manières (période de validité, nombre de renouvellements, plafond de montant)

Crédit documentaire Back to Back

Lorsqu'un importateur refuse d'ouvrir un Credoc transférable ou lorsque l'exportateur souhaite préserver la confidentialité de sa sous-traitance, l'intermédiaire peut recourir au Credoc back to back²

Dans ce cas, le bénéficiaire du crédit initial demande à sa banque notificatrice d'émettre un second crédit documentaire au profit de ses sous-traitants. Cette opération crée une structure à deux niveaux : la banque du premier crédit devient émettrice du second, tandis que l'intermédiaire se transforme en donneur d'ordre pour le crédit adossé.

Crédit documentaire Red Clause

Il comporte une clause spéciale autorisant la banque notificatrice à effectuer une avance au bénéficiaire, contre son engagement d'effectuer l'expédition et de présenter ultérieurement les documents prévus.

2.4.4. La réalisation d'un crédit documentaire

Le déroulement de l'opération de crédit documentaire passe par plusieurs étapes principales :

(1) l'acheteur demande à sa banque (banque émettrice) d'ouvrir un crédit documentaire en faveur du vendeur, la banque émettrice s'engage à payer sous réserve de la présentation de documents conformes ;

(2) ensuite, le banquier envoie une sorte de « lettre d'ouverture d'accréditif » à son correspondant à l'étranger, définissant ainsi, de manière précise les conditions de l'opération, notamment la nécessité pour le correspondant de payer le vendeur uniquement lorsque les documents respectent les critères annoncés dans le crédit ;

(3) par la suite, la banque de l'exportateur informe son client de l'ouverture du crédit documentaire ;

(4) le vendeur expédie les marchandises ;

(5) après cela, le vendeur transmet ces documents dans l'ouverture de crédit au correspondant, lequel va vérifier leur conformité indiquées dans la lettre d'accréditif ;

¹ MARTINI.H, DEPREE.D, KLEIN-CORNED.J, Op cit, P133

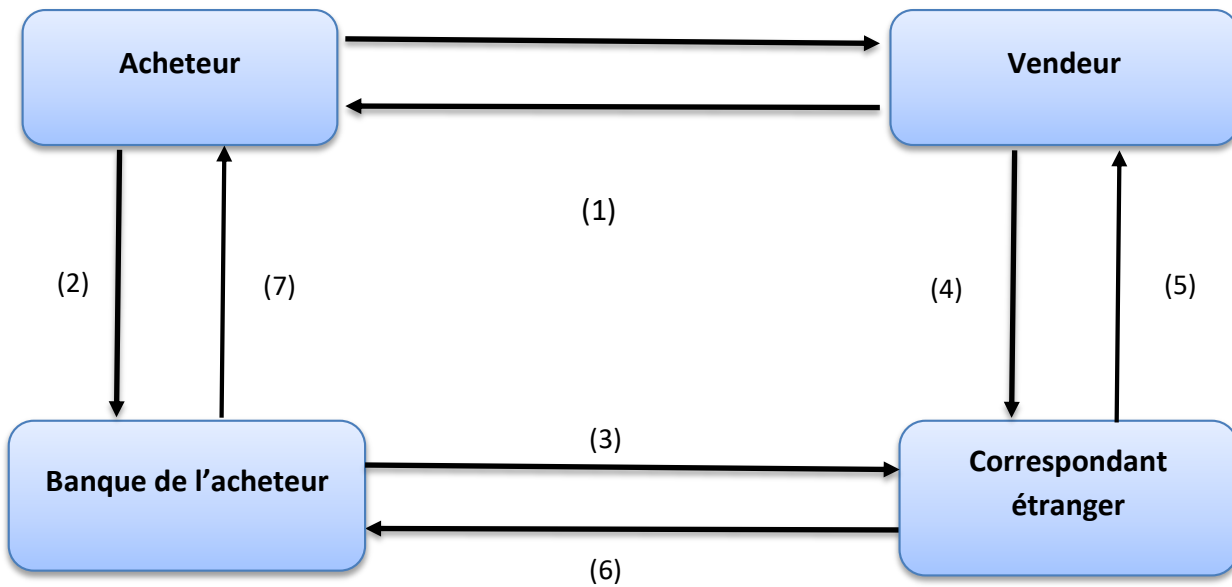
² BERNET ROLLAND. L, Principe de technique bancaire, paris, Edition dunod, 2008, P359

(6) le correspondant fait suivre ces documents au banquier de l'acheteur, qui se fait ensuite rembourser le montant qu'il a servi à avancer pour le paiement ;

(7) le banquier remet alors, en échange du paiement de l'importation ces mêmes documents à son client, finalisant ainsi la procédure du côté de l'acheteur ;

(8) enfin, l'acheteur muni des documents en main, peut se rendre auprès du transporteur pour récupérer ses marchandises.

Figure N°13 : la réalisation d'un crédit documentaire



Source : DESPESSAILLES P, Vos relations d'affaires avec la banque, in Encyclopédie pratique pour la vie des affaires, Paris, Edition Delmas, 4^{ème} édition, 1970, p25.

2.4.5. Les avantages et les inconvénients du crédit documentaire

Tableau N°20 : avantages et inconvénients du crédit documentaire

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - sécurisé - garantie de paiement - possibilité d'escompter le crédit documentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - procédure complexe et lourde - paiement de commission même en cas de non-exécution - document strict (une erreur= refus de paiement)

Source : conception personnelle

2.5. La lettre de crédit stand-by

2.5.1. Définition

C'est une garantie émise par la banque de l'acheteur, en faveur de vendeur, pour un montant convenu à la signature du contrat commercial. Cette garantie s'applique en cas de non-respect des délais de paiement par l'acheteur.¹

2.5.2. Le circuit de la lettre de crédit stand-by

Le circuit de la lettre de crédit stand-by est :²

L'acheteur importateur demande à sa banque d'émettre une lettre de crédit stand-by en faveur de vendeur.

Elle peut être confirmée par la banque de l'exportateur.

Pour appeler la garantie, le vendeur doit prouver qu'il a bien rempli ses obligations, en produisant notamment les documents d'expédition ainsi que les factures concernées. Il faut joindre à ces documents une déclaration signée, sur papier à en-tête, attestant que l'acheteur n'a pas rempli son obligation de paiement à l'échéance prévue.

La banque de l'importateur paie alors immédiatement le montant du, dans la limite de son engagement.

2.5.3. Les avantages et les inconvénients de la lettre du crédit stand-by

Tableau N°21 : avantages et inconvénients de la lettre du crédit stand-by

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - réception des documents plus rapidement - plus souple pour modifier la commande - cout plus faible à l'usage 	<ul style="list-style-type: none"> -pas opérationnelle avec tous les pays - risque que le fournisseur ne respecte pas certains aspects du contrat - perte du contrôle de la marchandise par la banque émettrice

Source : conception personnelle

Section 3 : les déterminants du choix des moyens de paiement

Le choix des moyens et modes de paiement repose essentiellement sur la prise en compte des critères suivants : la sécurité, la fiabilité des délais, les couts, et les dates de valeur.³

¹ Marc GAUGAIN, Roselyne SAUVEE-CRAMBERT, op cit, p70

² PIC Jean-Christophe, ERAULT Jean-Michel, optimiser sa trésorerie par le crédit client, Edition Vuibert, 2009, p62-63

³ GAUGAIN, Roselyne SAUVEE, GRAMBERT, op cit, p78

1. la sécurité de transaction

La sécurité des transactions repose sur deux critères : la protection des données confidentielles et la garantie de l'intégrité des informations transmises. Les trésoriers privilégient des méthodes offrant le plus haut niveau de la sécurisation des flux, écartant tout support vulnérable à la falsification ou la modification non autorisée.

1.1. Le chèque

Le chèque est facilement falsifiable. Le passage au congélateur ou un traitement chimique assurent l'effacement de l'encre. Le fraudeur est alors en mesure d'inscrire le nom d'un nouveau bénéficiaire.¹

Les carnets de chèque ou lettres chèques doivent bien entendu être gardés dans un lieu sûr, si possible dans un coffre-fort. Différents procédés rendent toutefois le chèque difficilement effaçable :

- l'impression laser est prohiber car elle est superficielle, l'utilisation d'une traditionnelle imprimante à gaufrage permet à l'inverse de marquer le papier en profondeur ;
- utiliser un stylo à bille ;
- répéter le montant du et la zone bénéficiaire sur le chèque pour en occuper toute la surface ;
- certaines banques réalisent des fonds de chèque avec une encre effaçable ;
- le procédé « optoseal » consiste à apposer un adhésif transparent sur la zone réservée au montant.

La plus part des chèques étant détournés lors de leur expédition à leurs destinataires, il est plus prudent de les faire parvenir sous enveloppe banalisée, sans le logo de l'entreprise, afin de ne pas attirer l'attention.

1.2. Le virement

Les entreprises sont également victimes de faux ordres de transfert. Les fraudeurs se procurent un papier à en-tête de l'entreprise, les coordonnées bancaires ainsi qu'un spécimen de signature autorisée. Le montant est habituellement choisi de manière à passer inaperçu dans le flot des paiements émis. Le transfert est à l'ordre d'un compte situé à l'étranger ou les fonds seront immédiatement retirés. Différents moyens permettent de se mettre à l'abri de ces tentatives :²

- prohiber les ordres de transfert sur papier. Il reste le choix au trésorier entre remettre des ordres de transfert via le site web de sa banque ou par télétransmission. la garantie est a priori totale si les ordres sont automatiquement déversés dans le système SWIFT, sans saisie manuelle supplémentaire ;

¹ SION Michel, op cit, p77

² idem

-si la complexité des virements émis est trop grande pour les informatiser, le trésorier pourra sécuriser les transactions en spécialisant les banques par mouvement. Il indiquera à chacune quels sont les mouvements qu'elle est habilitée à traiter.

1.3. La remise documentaire

La remise documentaire comporte un risque pour l'importateur, puisqu'elle ne prévoit aucune garantie de paiement à l'exportateur dans le cas d'une remise contre acceptation d'un effet contrairement à d'autres instruments. Ce mécanisme ne s'accompagne d'aucun engagement formel d'une banque de l'importateur, ce qui expose le vendeur à un défaut de paiement qu'il ne pourra constater qu'à l'échéance du titre. C'est pour laquelle la remise documentaire est un procédé de paiement qui se justifie pleinement au niveau international lorsque les partenaires se connaissent, ou lorsque la fiabilité de l'acheteur est reconnue.

1.4. Le crédit documentaire

Le crédit documentaire est la technique de règlement la plus sécurisante, d'autant plus qu'il serait irrévocable et confirmé. Il offre des garanties aux deux parties, l'exportateur bénéficie de la garantie de paiement par la banque émettrice selon les délais contractuels, tandis que l'importateur est assuré que son fournisseur ne sera réglé que s'il lui envoie les documents conformément aux conditions de crédit.

2. le délai du crédit

Dans le cadre des paiements à crédit, la garantie du respect de la date d'échéance constitue une préoccupation majeure pour le créancier. Des instruments comme la lettre de change relevée, le billet à ordre ou le virement programmé au jour d'échéance offrent une sécurité de paiement à la date convenue, contrairement au chèque dont l'encaissement dépend du débiteur. Les retards répétés dans le paiement peuvent perturber la trésorerie de l'entreprise créancière.

3. la prévision des dates de valeurs

le provisionnement en valeur de certains flux est facile puisque l'entreprise détermine la date d'opération (remises de chèques et des effets à l'escompte, virements émis, retraits et versements d'espèces, remise d'effets à vue ou d'effets brulants) tout au moins, elle est informée de la date de valeur applicable (remise d'effets à l'encaissement pour lesquels la date d'échéance est spécifiée).¹

3.1. Les chèques émis

L'estimation des dates de valeur des chèques émis repose sur deux méthodes adaptées selon l'importance des montants concernés. Pour les chèques significatifs, une méthode individualisée est privilégiée en analysant l'historique des envois passés à un même bénéficiaire, le trésorier établit une moyenne des délais de débit observés, permettant ainsi de prévoir avec une relative précision la date de valeur prochain règlement. Concernant les chèques de faible montant, ce principe statistique s'avère plus efficace. Cette technique consiste à analyser un échantillon représentatif de plusieurs centaines d'opérations antérieures pour déterminer la distribution

¹ BELLIER DELIENNE Annie, KHATH Sarun. Op cit, p60

probable des dates de débit. Ces deux méthodes permettant l'optimisation de la gestion prévisionnelle de trésorerie.

3.2. Les virements à recevoir

Les virements à recevoir posent un défi de visibilité pour la gestion de trésorerie, les avis de crédit parviennent généralement aux entreprises avec plusieurs jours de retard par rapport à la réception effective des fonds. Ce décalage perturbe l'exactitude des prévisions de trésorerie. Pour y remédier, une pratique efficace consiste à négocier avec sa banque un système d'alerte en temps réel, déclenché dès la réception des virements (généralement pour les montants supérieurs à un seuil convenu). Même avec un accès quotidien aux relevés bancaires électroniques, le trésorier ne dispose que des informations sur les virements crédités la veille, et la date de valeur n'est définitivement confirmée qu'au premier jour ouvré suivant l'arrivée des fonds.

3.3. Les effets domiciliés

Le traitement des effets domiciliés implique l'établissement d'une loi de débit adaptée, qui reprend le principe de base tout en intégrant des paramètres spécifiques. La règle standard prévoit que le débit intervient la veille de la présentation de l'effet à la compensation, la date J correspondant quant à elle à l'échéance réelle de l'effet. Dans la pratique, une grande partie des effets seront débités le jour débitable précédent la date d'envoi, ce qui correspond au cas le plus courant ou le fournisseur respecte le délai conventionnel de 6 jours ouvrés pour la remise d'encaissement.

3.4. Les impayés

L'analyse des impayés constitue un élément clé de la gestion prévisionnelle. En exploitant des données historiques, le trésorier établit un taux moyen d'impayés pour les chèques et les traites, révélant ainsi la fiabilité variable des différents instruments de paiement. Ce constat démontre que le choix du mode de règlement influence directement la qualité des prévisions de flux. Cette sélection affecte la précision du calcul du besoin en fonds de roulement et de sa couverture au quotidien, chaque moyen de paiement présente un degré de certitude différent quant à la date de valeur effective.

4. le cout de transaction

4.1. Le chèque

Le chèque présente l'avantage d'être exempt de frais bancaires, que ce soit lors de son émission, de son paiement ou de son encaissement par le bénéficiaire. Lorsqu'il est utilisé à l'international, où les frais d'encaissement deviennent souvent élevés pour les petits montants. Ces coûts élevés, combinés aux délais de traitement prolongés et aux risques accrus.

4.2. Les effets de commerce

Selon Hubert de la Bruslerie et ELIZ Catherine on distingue entre les effets papier et la lettre de change relevé et le billet à ordre relevé.¹

¹ HUBERT de la Bruslerie, ELIZ Catherine, op cit, p 51-52

4.2.1. Les effets de commerce papier

La gestion des effets de commerce papier représente une charge administrative pour les entreprises créancière. Les lettres de change, matérialisées par des documents physiques, nécessitent que le tiré indique manuellement les coordonnées de sa banque domiciliaire. Bien que facultative, la procédure traditionnelle d'acceptation ou le débiteur valide formellement sa dette et les conditions de paiement en signant le titre. Quant aux billets à ordre, leur format impose les mêmes contraintes matérielles. Ces formalités génèrent les couts de la gestion administrative de l'entreprise. Il doit obligatoirement être créé sous la forme papier souscrit et envoyé au créancier.

4.2.2. La lettre de change relevé et le billet à ordre relevé

La lettre de change relevée et le billet à ordre relevé modernise radicalement la gestion des effets de commerce en la dématérialisant, offrant ainsi des gains d'efficacité substantiels. Ces instruments innovants substituent aux documents papier traditionnels des fichiers informatiques standardisés, éliminant les aléas du support physique. Le processus peut être initié soit par l'entreprise créancière, qui génère directement le fichier électronique avant la transmission à sa banque, par l'établissement bancaire lui-même via le système interbancaire de télécompensation. Cette résout les principaux écueils des anciens effets commerciaux : lourdeur administrative, risque de falsification (dates ou montants modifiables), et les couts de la gestion élevés.

4.3. Le virement

Les frais de virement restent généralement inférieurs à ceux des autres moyens de paiement.

4.4. La remise documentaire

La remise documentaire offre aux banques un cadre d'intervention à risque limité, puisqu'elles agissent comme des simples intermédiaires sans engagement formel de paiement. En l'absence d'obligation de couvrir le risque commercial ou financier inhérent à la transaction, les établissements bancaires appliquent des commissions plus modérées que pour le crédit documentaire. Ce mécanisme repose essentiellement sur la transmission sécurisée de documents contre paiement, ou la banque vérifié la conformité formelle des pièces sans garantir le règlement.

4.5. Le crédit documentaire

Le crédit documentaire offre une garantie à l'exportateur un paiement certain dès respect des conditions contractuelles, et à l'importateur une livraison conforme aux documents présentés. Ce mécanisme bancaire élimine les risques de non-paiement et de retard, tout en assurant une traçabilité des opérations. Cela implique des couts élevés pour exportateur qui sont la contrepartie de la sécurité.

Conclusion du chapitre 2

En conclusion, nous avons présenté les différents instruments et moyens de paiement suivant le niveau de sécurité garanti dans le recouvrement des fonds et qui permet à l'entreprise de s'adapter à toutes les situations de transaction, soit au niveau national ou international.

Le crédit documentaire et la remise documentaire sont les modes de paiement privilégié vu la sécurité qui procure que ça soit l'importateur ou l'exportateur.

Chapitre 3

**Etude de l'impact des moyens de paiement sur
la gestion de flux de trésorerie au sein de La
Division Laboratoire Sonatrach**

Introduction au chapitre3

Afin de mieux comprendre ce qui a été révélé précédemment dans les deux chapitres,

Dans ce chapitre, tout d'abord nous avons procédé à la présentation générale de SONATRACH, mettra en lumière son historique, ses missions, ainsi que les différents départements, en particulier sur le département budget et financement ou j'ai réalisé mon stage pratique.

Ensuite j'étudierai en détail la gestion de trésorerie en analysant ses indicateurs de l'équilibre tels que FR, BFR et TN, ces ratios sur deux périodes.

Le dernier point portera sur l'effet des différents moyens de paiement sur la gestion des flux de trésorerie de la Division laboratoire SONATRACH

Section 1 : présentation de l'organisme d'accueil de SONATRACH

L'objet de cette section est la présentation de SONATRACH, prendre en considération les éléments essentiels caractérisant sa création, ses missions, ses activités principales et leur organisation. Par la suite nous avons présenté l'activité essentielle concernant le département ou je possède l'étude de cas

1-présentation de SONATRACH

1.1. historique de SONATRACH

SONATRACH est considéré comme un leader mondial dans le domaine de l'énergie, elle intervient dans les activités de l'exploration, de la production, du transport, la transformation, et la commercialisation des hydrocarbures.

SONATRACH représente la première entreprise du continent africain, et elle est classée la 12^{ème} parmi les compagnies pétrolières mondiales, 2^{ème} exportateur de GNL et de GPL et la 3^{ème} exportateur de gaz naturel dans le monde.

Cette compagnie a été créée le 31 décembre 1963 par le décret N63-491, dont le but d'assurer le transport et la commercialisation des hydrocarbures

Le 22 septembre 1966, par le décret N66-296 portant modification des statuts de la société nationale de transport et de commercialisation des hydrocarbures

Le 24 février 1971, la nationalisation s'étendra à tous les secteurs des hydrocarbures cela a conduit à une restructuration et sa réorganisation en 1985

Le groupe compte 154 filiales et participations dont une quinzaine détenue à 100% et œuvrant au quotidien à la valorisation de la chaîne de valeur pétrolière et gazière du pays. Parmi celles-ci, figurent notamment l'entreprise Nationale de Géophysique « ENAGEO », l'Entreprise Nationale de Forage « ENAFOR », l'Entreprise Nationale de Grands Travaux Pétroliers « ENGPT », ou la société nationale de commercialisation et de distribution des produits pétroliers « NAFTAL ».

1.2. Mission de SONATRACH

- La prospection, la recherche et l'exploitation des hydrocarbures
- Le développement, l'exploitation et la gestion des réseaux de transport, de stockage et de chargement des hydrocarbures
- La liquéfaction du gaz naturel, le traitement et la valorisation des hydrocarbures gazeux
- Le développement de toute forme d'activités conjointes en Algérie avec les sociétés étrangères

- La prise de la détention de tout portefeuille d'actions, les prises de participation et autres valeurs mobilières dans toute société existante ou à créer, en Algérie ou à l'étranger
- L'approvisionnement du pays en hydrocarbures à moyen et long terme
- L'étude, la promotion et la valorisation de toute forme d'énergie
- Le développement par tout moyen de toute activité ayant un lien direct ou indirect avec l'industrie des hydrocarbures et toute activité pouvant engendrer un intérêt pour SONATRACH et généralement toute opération quelle que soit sa nature, pouvant se rattacher indirectement à son objet social

1.3. Les activités fonctionnelles de SONATRACH

L'organisation

- l'activité Exploration Production
- l'activité Transport par canalisation
- l'activité raffinage et pétrochimie
- l'activité liquéfaction et séparation
- l'activité commercial

2. présentation de la Division Laboratoire de SONATRACH ¹

La division laboratoire est structurée de cinq directions techniques :

1. direction recherche
2. direction gisement
3. direction géologie
4. direction assistance aux unités industries
5. direction laboratoires et cartothèque

Et de trois directions de soutien :

- direction gestion personnel et moyens

Département développement des ressources humaines

Département gestion des ressources humaines

Département moyens généraux

Département approvisionnement

¹ Manuel interne d'organisation Sonatrach Boumerdes.

- direction finance et juridique

Département budget et financement

Département comptabilité et facturation

Département juridique

- direction générale

Département technique

Département HSE

Département technologie de l'information

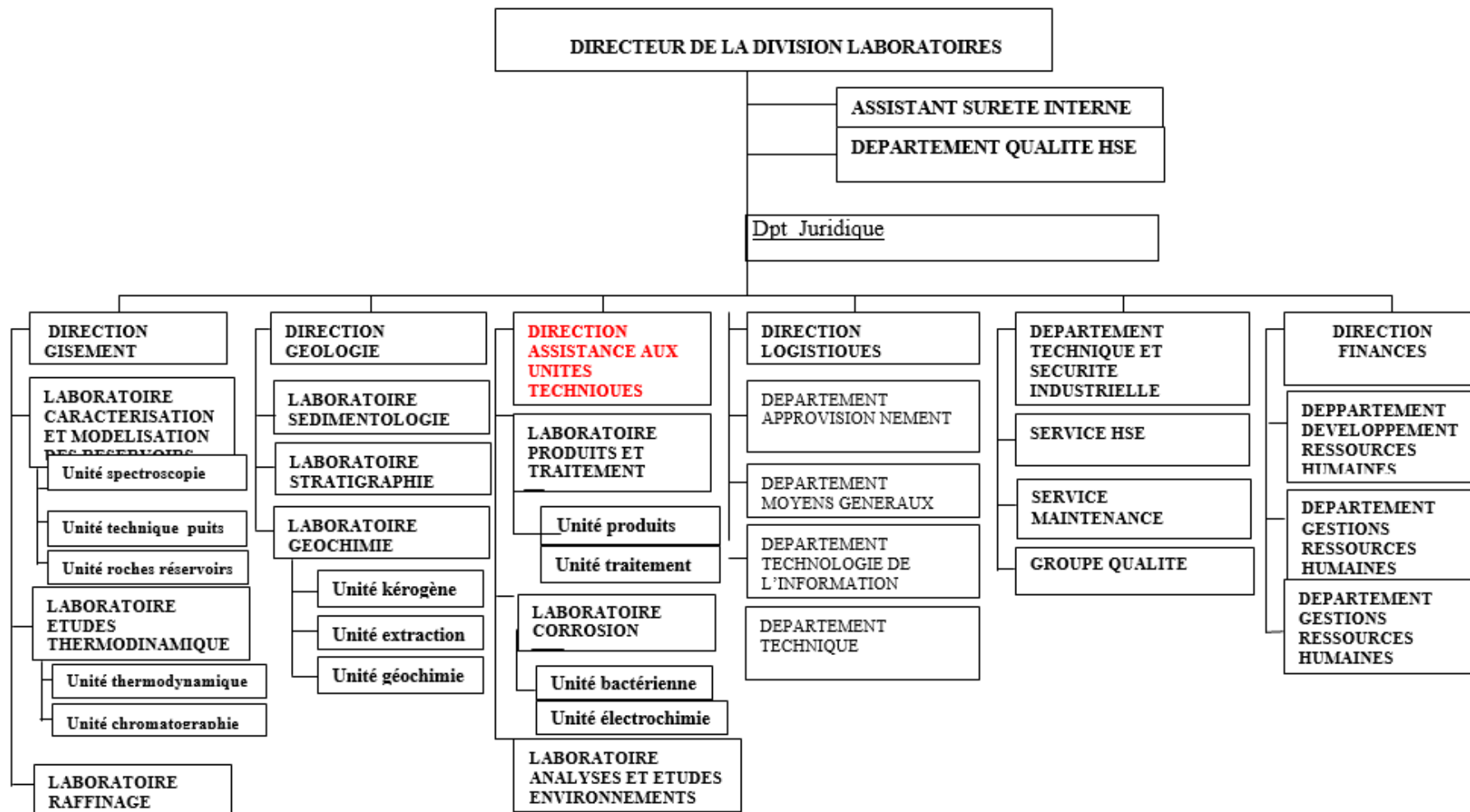
Assistant sureté interne

Conseil scientifique

Centre conservation d'exposition du patrimoine Géo & HC

L'organigramme de la Division Laboratoire SONATRACH de Boumerdes

ORGANIGRAMME DE LA DIVISION LABORATOIRES



Cette division dispose 40 laboratoires, dont 30 à Boumerdes et le reste à Hassi Messaoud répartis sur les trois directions techniques fonctionnant en étroite collaboration :

- Direction géologie
- Direction gisement
- Direction assistance aux unités industrielles

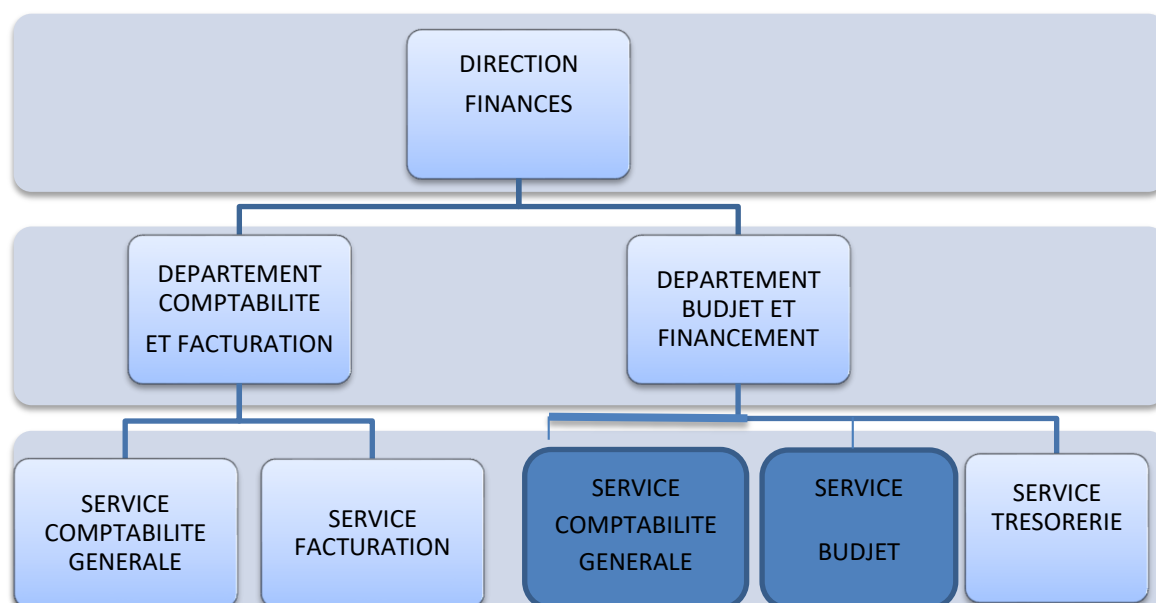
Ses missions se situent dans le cadre général de la recherche, de l'exploitation et du développement des gisements d'hydrocarbures et sont résumées dans les points suivants :

- Développer et promouvoir la recherche avec la participation des entreprises concernées
- La performance des services d'analyses, d'expérimentation, la recherche et développement des études liés à l'exploration, la production des hydrocarbures ainsi que le transport du gaz naturel liquéfié
- Fournir le support d'évaluation scientifique pour la résolution des problèmes qui nécessitent des études et analyses plus particulièrement pour les travaux et le suivi géologique
- L'intervention à tous les niveaux en commençant du forage jusqu'au client demandeur de service

Organisation du DIRECTION FINANCE

1. DIRECTION FINANCE :

- Son Organisation



Source : document interne

3. Présentation du département budget et financement ¹

Ce département comprend trois services

3.1. Service budget

Ce service a pour mission :

- Traitement des demandes d'accord d'achat
- Bilan d'exécution (exploitation et investissement)
- Etudier et élaborer des plans de financement afin d'établir un budget de fonctionnement
- Assurer le suivi et la réalisation des budgets approuvés.

3.2. Service trésorerie

Est chargé des missions ci-dessous :

- La comptabilisation des opérations de trésorerie
- La gestion courante des opérations bancaires en relation avec les banques
- Le règlement des factures (fournisseurs et prestataires locaux et étrangers) et opération liés au personnel
- La gestion des comptes bancaires en conformité avec la réglementation bancaire
- Le suivi du système KTP et de la mise à disposition des structures de la DCRDT des ressources financières nécessaires
- Procéder au règlement des fournisseurs et autres créanciers ainsi qu'aux services et charges connexes
- Assurer la gestion des fonds, règlements, suivi et effectuer le rapprochement des comptes bancaires

3.3. Service comptabilité analytique

Ce service a pour le rôle :

- Élaborer le plan comptable analytique, sa mise à jour et sa diffusion
- Déterminer et actualiser les méthodes et ventilation des charges et l'établissement des clés de répartition
- Saisie des données du budget d'exploitation
- Saisie des codes et tarifs de facturation

¹ Manuel interne d'organisation Sonatrach Boumerdes.

-
- Veiller à la mise à jour (actualisation) des clés de répartition des charges
 - Valider mensuellement la facturation interne et externe
 - Préparer et analyser des états de rapprochement production, facturation par structure
 - Elaborer et analyser périodiquement les résultats analytiques par centre de cout
 - Veiller à la concordance des comptes comptables analytiques avec ceux de la comptabilité générale relatifs aux charges et produits
 - Veiller aux bonnes imputations analytiques
 - Elaborer le cout de revient réel annuel par centre de cout.

Section 2 : le diagnostic financier de la Division Laboratoire SONATRACH

Dans cette section, je vais analyser la situation de la trésorerie et son évolution au cours des deux exercices à travers :

- l'interprétation des équilibres financiers à savoir le fond de roulement (FRNG), le besoin en fond de roulement (BFR) et la trésorerie nette (TN)
- l'analyse des ratios financiers
- l'analyse de la trésorerie par les flux à travers l'interprétation du tableau des flux de trésorerie

1. présentation des bilans fonctionnels

Après avoir effectué des retraitements sur les bilans comptable (annexe 1), j'ai pu dégager une présentation du bilan fonctionnel

Tableau N°22 : bilan fonctionnel de l'actif des exercices N et N-1

Actif	exercice	Exercice
Désignation	N-1	N
Emplois stables :		
Immobilisations brut		
Immobilisations incorporelles	96889896,60	126444311,62
Immobilisations corporelles	5681805881,46	6501908547,77
Immobilisations en cours	240383620,52	452281059,54
Immobilisations financières	110247987,72	109362599,57
Total emplois stables	6129327386,3	7189996518,5
Actif circulant d'exploitation		
Stocks et encours	172021993,17	187037178,28
Impôts et assimilés	85014693	85760058
Créance sur client	301646989,04	411149860,44
Total ACE	558683675,21	683947096,72
Actif circulant hors exploitation		
Autre actif courant	11933632,88	10188827,75
Autres débiteurs	28205672,69	19762642,69
Total ACHE	40139305,57	29951470,44
Trésorerie active		
Disponibilité	163146236,30	66186456,55
Total actif	6891296603,38	7970081542,21

Source : élaboré par moi-même à partir des documents de la Division Laboratoire

Tableau N°23 : bilan fonctionnel du passif des exercices N et N-1

Passif	N-1	N
Ressources durables :		
Capitaux propres	1798982177,01	2409502245,48
Dettes financière	283382303,01	285866855,01
Amortissements et provisions	4273247723,46	4784858217,84
Total ressources durables	6355612203,48	7480227318,33
Passif circulant d'exploitation :		
Dette de stock fournisseur	254730356,62	267560862,11
Impôts	9144749,91	11125524,80
Total PCE	263875106,53	278686386,91
Passif circulant hors exploitation :		
Autre dettes	271809293,37	211167836,97
Total PCHE	271809293,37	211167836,97
Trésorerie passive		
Total passif	6891296603,38	7970081542,21

Source : conception personnelle

3. l'analyse des équilibres financiers

Pour analyser la situation financière de l'entreprise je vais déterminer les indicateurs de l'équilibre financier tel que le fond de roulement, le besoin en fond de roulement et la trésorerie nette.

2.1. Le fond de roulement net global (FRNG)

Le fond de roulement est un indicateur financier qui reflète la solidité financière de l'entreprise. Il représente l'excédent de ressources durable dont dispose l'entreprise après avoir financé l'ensemble de ses emplois stables.

FRNG à partir du haut de bilan

FRNG= ressources stables – emplois stables

Tableau N°24 : FRNG à partir du haut de bilan

Désignation	N-1	N
RS	6355612203,48	7480227318,33
ES	6129327386,3	7189996518,5
FRNG	226284817,18	290230799,83

Source : élaboré par moi-même à partir des documents de la Division Laboratoire SONATRACH

FRNG à partir du bas du bilan

FRNG= (actif circulant d'exploitation+ actif circulant hors exploitation+ trésorerie active) – (dettes d'exploitation + dettes hors exploitation+ trésorerie passive)

Tableau N°25 : FRNG à partir du bas du bilan

Désignation	N-1	N
ACE+ACHE+TA	558683675,21 + 40139305,57 + 163146236,30	683947096,72 + 29951470,44 + 66186456,55
PCE+PCHE+TP	263875106,53 + 271809293,37	278686386,91 + 211167836,97
FRNG	226284817,18	290230799,83

Source : élaboré par moi-même à partir des documents de la Division Laboratoire SONATRACH

On remarque que le FRNG est positive pour les deux années, cela signifie que les ressources durables de l'entreprise est supérieur à l'actif immobilisé, c'est-à-dire les ressources durables couvrent les besoins à long terme de l'entreprise. Donc l'entreprise est en équilibre financier à long terme.

La variation du FRNG du N-1 et N

$$V = \text{FRNG (N-1)} - \text{FRNG (N)}$$

$$V = 290230799,83 - 226284817$$

$$V = 63945982,65$$

1.2. Le besoin de fond de roulement (BFR) à partir du bilan

Le besoin en fond de roulement représente les besoins de financement à court terme d'une entreprise résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements et encaissements liés à l'activité d'exploitation.

$$\text{BFR} = (\text{ACE} + \text{ACHE}) - (\text{DE} + \text{DHE})$$

Tableau N°26 : BFR à partir du bilan

Désignation	N-1	N
ACE+ACHE	558683675,21 + 40139305,57	683947096,72 + 29951470,44
DE+DHE	263875106,53 + 271809293,37	278686386,91 + 211167836,97
BFR	63138580,88	224044343,28

Source : élaboré par moi-même à partir des documents de la Division Laboratoire SONATRACH

Calcul du BFR à partir de ses décompositions (BFRE et BFRHE)

$$\text{BFR} = \text{BFRE} + \text{BFRHE}$$

$$\text{BFRE} = \text{actif circulant d'exploitation} - \text{dette}$$

$$\text{BFRHE} = \text{actif circulant hors exploitation} - \text{dette hors}$$

Tableau N°27 : BFR à partir de ces décompositions

Désignation	N-1	N
BFRE	294808568,68	405260709,81
BFRHE	- 231669987,8	- 181216366,53
BFR	63138580,88	224044343,28

Source : élaboré par moi-même à partir des documents de la Division Laboratoire SONATRACH

Le besoin en fond de roulement est positive pour les deux exercices ce qui signifie que les actifs circulant sont supérieurs aux dettes circulant, cela indique d'une partie de l'actif circulant n'est pas financé par le passif circulant.

Variation du BFRE

BFRE N – BFRE (N-1)

405260709,81 – 294808568,68 = 110452141,13

Variation du BFRHE

BFRHE N – BFRHE (N-1)

(- 181216366,53) – (- 231669987,8) = 50453621,27

2.3. La trésorerie nette (TN)

La trésorerie nette est le solde de la situation financière global de l'entreprise.

La trésorerie nette se calcul à partir de deux méthodes :

TN à partir du FRNG et BFR

$$TN = FRNG - BFR$$

Tableau N°28 : TN à partir u FRNG et BFR

Désignation	N	N-1
FRNG	290230799,83	226284817,18
BFR	224044343,28	63183580,88
TN	66186456,55	163146236,3

Source : élaboré par moi-même à partir des documents de la Division Laboratoire SONATRACH

TN à partir du bilan fonctionnel

$$TN = \text{trésorerie active} - \text{trésorerie passive}$$

Tableau N°29 : la trésorerie à partir du bilan fonctionnel

Désignation	N	N-1
TA	66186456,55	163146236,3
TP	00	00
TN	66186456,55	163146236,3

Source : élaboré par moi-même à partir des documents de la Division Laboratoire SONATRACH

TN est positive pour les deux exercices ce qui signifie que le fond de roulement est suffisant pour couvrir le besoin en fond de roulement, cela indique que l'entreprise est en situation stable.

3. analyse de la situation financière par la méthode des ratios

L'analyse de l'équilibre financier ne suffit pas à elle pour appréhender la situation financière de l'entreprise. Pour cela on procède à une analyse par les ratios, ils permettent de porter un jugement sur le niveau de la liquidité et la solvabilité de l'entreprise. On trouve plusieurs ratios, parmi ses ratios on trouve les ratios de liquidités, les ratios de solvabilité, ratio d'autonomie financière, ratio d'indépendance financière.

3.1. Les ratios de liquidités

Ce type de ratio a pour objectif de s'assurer que les actifs à court terme excèdent les dettes exigibles à moins d'un an.

3.1.1. Ratio de liquidité générale

$$R_{LG} = \text{actif circulant} / \text{DCT}$$

Tableau N°30 : ratio de liquidité générale

Désignation	N-1	N
Actif circulant	557052116,94	574541508,90
DCT	535684399,9	489854223,88
Ratio de liquidité générale	1,03	1,17

Source : élaboré par moi-même à partir des documents de la Division Laboratoire SONATRACH

Le ratio de liquidité générale est égale à 1 pour les deux exercices donc l'entreprise est capable de payer ses dettes à court terme en utilisant ses actifs à court terme.

2.1.2. Ratio de liquidité réduite

Est un indicateur qui mesure la capacité d'entreprise à faire face à ses obligations financière à court terme en utilisant ses actifs liquides. Il élimine les stocks du calcul et concentre sur les actifs plus liquides.

$$\text{RLR} = (\text{actif circulant} - \text{stock}) / \text{DCT}$$

Tableau N°31 : ratio de liquidité réduite

Désignation	N-1	N
Actif circulant	557 052 116.94	574 541 508.090
Stock	163 645 839.14	178 728 774.58
DCT	535684399,9	489854223,88
Ratio de liquidité réduite	0,73	0,80

Source : élaboré par moi-même à partir des documents de la Division Laboratoire SONATRACH

Le ratio de liquidité réduite est inférieur à 1 pour les deux exercices ce qui implique que l'entreprise n'est pas capable de payer ses dettes à court terme à partir de ses créances et disponibilités.

2.1.3. Ratio de liquidité immédiate

Ce ratio indique la capacité de l'entreprise à payer son passif circulant avec sa trésorerie active (disponibilité) sans prendre en compte les créances clients ou les stocks.

$$\text{RLI} = \text{actif circulant} / \text{DCT}$$

Tableau N°32 : ratio de liquidité immédiate

Désignation	N-1	N
Disponibilité	163146236,30	66186456,55
DCT	535684399,9	489854223,88
Ratio de liquidité immédiate	0,30	0,13

Source : élaboré par moi-même à partir des documents de la Division Laboratoire SONATRACH

Le ratio de liquidité immédiate est inférieur à 1 pour les deux exercices ce qui implique que l'entreprise n'est pas capable de payer ses dettes à court terme à cause d'un manque de forte valeur de disponibilité pour faire face à ses dettes

3.2. Ratio de solvabilité

3.2.1. Ratio de solvabilité générale

Le ratio de solvabilité générale mesure la capacité d'une entreprise à rembourser ses dettes à long terme.

Ratio de solvabilité générale= total actif/total des dettes

Tableau N°33 : ratio de solvabilité générale

Désignation	N-1	N
Total actif	2618048879,92	3185223324,37
Total dette	819066702,91	775721078,89
Ratio de solvabilité générale	3,19	4,10

Source : élaboré par moi-même à partir des documents de la Division Laboratoire SONATRACH

Le ratio de solvabilité générale est supérieur à 1 pour les deux exercices cela indique que l'entreprise est solvable ce qui est principalement dû à un total des actifs trop élevé par rapport au total des dettes.

3.2.2. Ratio d'indépendance financière

Ratio de l'indépendance financière= capitaux propres/capitaux permanent

Tableau N°34 : ratio d'indépendance financière

Désignation	N-1	N
Capitaux propre	1798982177,01	240952245,48
Capitaux permanent	2082364480,02	2695369100,49
Ratio d'indépendance financière	0,86	0,89

Source : élaboré par moi-même à partir des documents de la Division Laboratoire SONATRACH

3.2.3. Ratio d'autonomie financière

Ratio d'autonomie financière= capitaux propres/total des dettes

Tableau N°35 : ratio d'autonomie financière

Désignation	N-1	N
Capitaux propre	1798982177,01	2409502245,48
Total dettes	819066702,91	775721078,89
Ratio d'autonomie financière	2,19	3,10

Source : élaboré par moi-même à partir des documents de la Division Laboratoire SONATRACH

Le ratio d'autonomie financière est supérieur à 0,5 pour les deux exercices ce qui signifie une forte valeur dans les capitaux propres par rapport aux dettes de l'entreprise, donc l'entreprise est autonome.

3. analyse de la trésorerie par tableau des flux de trésorerie (TFT)**Tableau N°36 : tableau des flux de trésorerie**

Désignation	N	N-1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	-2174668,18	-995678283,15
Ajustement pour :		
Amortissements et provisions	514095046,38	307821598,49
Variation des impôts différés	-745365,00	6006829,00
Quote-part des subventions virées au résultat		
Variation des stocks	-15015185,11	-12460286,68
Variation des clients & autres créances	-107918066,27	-3213674,82
Variation des fournisseurs et autres dettes	-37227146,02	93622041,79
Plus ou moins-values de cession, nettes d'impôts		
Report à nouveau & comptes de liaisons	-382983546,50	908132969,84
Flux de trésorerie générés par l'activité (A)	-31968930,70	304231194,47
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1061554520,35	-874062062,39
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisitions d'immobilisations financières	-33424990,46	-69765600,02
Cessions d'immobilisations financières	34310378,61	28412831,33
Subventions d'équipement & d'investissement		
Incidence des variations de périmètre de consolidations		
Flux de trésorerie liés aux opérations (B)	-1060669132,20	-915414831,08
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		
Variations des capitaux propres		
Variation des emprunts et dettes financières		
Affectations du résultat (n-1)		
Coupons et dividendes		
Réserves facultatives		
	995678283,15	721174853,22
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	995678283,15	721174853,22
Flux de trésorerie de la période (A+B+C)	-96959779,75	109991216,61
Trésorerie d'ouverture	163146236,30	53155019,69
Trésorerie de clôture	66186456,55	163146236,30
Incidence des variations de cours des devises (1)		
Variation de trésorerie	-96959779,75	109991216,61

Source : élaboré à partir des documents internes de la Division Laboratoire

L'interprétation du TFT de l'année N-1

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont positifs par l'enregistrement d'une valeur de (304231194,47) malgré le résultat net de l'exercice est négative d'un montant de (-995678283,15)

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement sont négatifs par l'enregistrement d'une valeur de (-915414831,08) en raison de l'acquisition des immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Les flux de trésorerie provenant des opérations de financement sont effectuées positivement la trésorerie par une valeur de (721174853,22) suit à l'enregistrement des réserves d'une valeur de (721174853,22), on remarque l'absence d'autres types de financement.

A la fin de cette année, les trois types de flux engendrent une variation positive de trésorerie d'une valeur de (109991216,61).

L'interprétation du TFT de l'année N

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont négatifs par l'enregistrement d'une valeur de (-31968930,70) ce signifie que les dépenses de l'entreprise dépassent les recettes.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement sont négatifs par l'enregistrement d'une valeur (-1060669132,20) en raison des dépenses significatives liées à l'acquisition des immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Les flux de trésorerie provenant des opérations de financement ont effectués positivement la trésorerie par une valeur de (995678283,15) suit à l'enregistrement des réserves d'une valeur de (995678283,15), on remarque l'absence d'autre types de financement.

à la fin de cette année, les trois types de flux engendrent une variation négative de la trésorerie d'une valeur de (-96959779,75).

Section 3 : détermination de l'effet des moyens de paiements sur la gestion des flux de trésorerie au sein de la Division Laboratoire

1. les missions du service trésorerie de la division laboratoire

Le service trésorerie est chargé de missions suivantes :

- l'établissement des documents de paiement (le chèque, l'ov, rem doc et le Credoc)
- la domiciliation des contrats étrangers auprès de la banque et de la DGE
- le contrôle des dossiers de paiement
- la comptabilisation des frais bancaires
- l'établissement des rapprochements entre les différents comptes bancaires de la société
- l'alimentation des mensuels via le système KTP
- l'obtention des autorisations de transfert de devises à l'étranger auprès de la DGE.

2. la finalité de la gestion de trésorerie au niveau de la division laboratoire

La gestion de trésorerie au sein de la division laboratoire a pour finalité :

- l'identification et le reversement des recettes au profit du compte principal de la DGE de SONATRACH
- assurer la solvabilité des différents comptes en prévoyant tout au moment opportun
- la garantie de la bonne exécution des ordres de virement et des chèques.

3. les procédures de paiements au sein de la division au niveau local et international

3.1. Règlements des achats locaux

Pour le règlement des achats et des prestations au niveau local, La division utilise trois instruments de paiements : le chèque, le virement et la caisse régis.

3.1.1. Le paiement par chèque

La division met en œuvre une politique active de réduction de l'usage des chèques, limitant leur emploi aux seuls cas où ils constituent un mode de paiement obligatoire. Cette restriction s'applique principalement aux règlements effectués auprès des organismes publics tels que l'ADE et SONALGAZ pour les services essentiels (électricité, gaz, télécommunications, eau), ainsi qu'aux obligations fiscales et douanières.

Elle concerne également certains fournisseurs privés exigeant un paiement comptant immédiat plutôt qu'un règlement différé de 30 à 60 jours, délai caractéristique du traitement des virements au sein de la division. Cette position stricte s'explique par plusieurs inconvénients majeurs du chèque : son caractère imprévisible quant à la date effective de décaissement (le trésorier ne

pouvant maîtriser ni le délai de réception par le créancier, ni son dépôt à l'encaissement), et la nécessité de débloquer la liquidité sur le compte bancaire.

Donc l'utilisation du chèque engendre des soldes créditeurs à vue non rémunérés ce qui empêche l'entreprise d'atteindre un niveau de trésorerie proche de zéro.

3.1.2. Le paiement par l'ordre de virement

Le virement bancaire s'impose comme le mode de règlement privilégié au sein de la division laboratoire pour les transactions avec les fournisseurs locaux, et ce pour plusieurs raisons

Ce canal de paiement offre une maîtrise optimale des décaissements, contrairement aux chèques dont l'encaissement échappe au contrôle du trésorier. Les virements permettent une prévisibilité parfaite des flux, tout ordre transmis avant midi génère un débit comptable le jour même, tandis que les instructions données l'après-midi prennent effet le jour ouvrable suivant. Grâce à l'interface entre le système KTP et le compte bancaire, le trésorier suit ses dates de valeur en temps réel.

3.1.3. La caisse régis

La place des espèces au sein de la division laboratoire est très réduite. En effet, elle en a recours que pour le règlement des achats et des prestations de faible montant. Pour cela elle dispose d'une caisse régis d'un montant ne dépassant pas 50000 DA pour couvrir les dépenses d'un mois.

3.2. Règlements des achats à l'étranger

3.2.1. La procédure de la remise documentaire

Lorsque le laboratoire de SONATRACH identifie un besoin en équipement, il lance un appel d'offres national et international pour son acquisition. Suite à l'attribution du marché, un contrat est conclu entre la division laboratoire et le fournisseur étranger OXFORD INSTRUMENTS représenté par monsieur Charles Holroyd, ayant tous pouvoirs à l'effet du présent contrat pour l'acquisition et l'installation des divers générateurs.

Une fois le contrat est signé, l'entreprise doit procéder à sa domiciliation au niveau de la banque Extérieur d'Algérie (BEA) une présentation des documents suivants :

- demande d'imputation bancaire (annexe N°6)
- le contrat
- engagement stipulant que les équipements ne seront pas destinés à la revente en l'état (annexe N°7)

Lors de la réception des documents expédiés du fournisseur par la banque, elle envoie un avis de remise accompagné d'une copie de la facture à la division pour la notifier.

Le trésorier prévoit ensuite une date pour le règlement de la facture sur le système KTP en attendant la fin du circuit de l'avis de remise. A la fin de la quinzaine, le trésorier demande la somme de l'équipement auprès de la direction générale.

A la fin du circuit, le trésorier dépose l'ordre de virement au niveau de la BEA pour payer le fournisseur et récupérer les documents expédiés s'ils sont conformes à savoir :

- la facture (annexe N°8)
- le document de transport (annexe N°9)
- liste de colisage (annexe N°10)
- certificat de garantie de l'équipement (annexe N°11)
- certificat d'origine (annexe N°12)
- certificat de conformité (annexe N°13)
- certificat de contrôle de qualité (annexe N°14)

Une fois les documents sont récupérés la direction logistique s'en sert pour dédouaner la marchandise.

3.2.2. La procédure du crédit documentaire

Dans le cadre de l'acquisition d'un appareil de mesure de pression capillaire et de résistivité des roches sous pression de confinement, la division laboratoire de SONATRACH et le fournisseur OXFORD INSTRUMENTS, Tubney Woods, Abingdon, Oxon, OX13 5QX, UK représenté par monsieur Charles Holroyd, ayant tous pouvoirs à l'effet du présent contrat. Ont établi un contrat commercial recourant au crédit documentaire. Après finalisation des termes contractuels, la division a domicilié l'opération auprès de la Banque Extérieure d'Algérie (BEA).

Pour mettre en place le crédit documentaire, la division a transmis à la BEA une demande d'ouverture (annexe N°15) précisant l'ensemble des conditions : description détaillée des équipements, montant de la transaction, documents requis (facture, certificats, connaissance...) et modalité de paiement, accompagnée d'une copie de contrat signé. Suite à l'ouverture du crédit par la BEA, le fournisseur a expédié les marchandises et présenté les documents bancaires.

Après vérification de leur conformité, la BEA effectué le règlement à la banque notificatrice du fournisseur, puis débité le compte de la division laboratoire, permettant ainsi à SONATRACH de récupérer les documents nécessaires pour les formalités douanières et prendre possession de l'équipement.

3.2.3. La procédure du transfert simple

Le paiement des services liés à l'acquisition de divers générateurs (frais d'installation et mise en service) auprès de l'OXFORD INSTRUMENTS se fait par transfert libre qui est précisé au préalable lors de l'établissement du contrat pour un montant de 86465,00 USD

La facture des services (voir annexe N°16) liés parvient à la division comme toutes autres factures locales. Lorsqu'elle arrive au service trésorerie, le trésorier lui prévoit une date de règlement, après la fin du circuit de la facture pour demander l'alimentation après de la direction générale.

Lors du paiement par transfert simple, les entreprises sont tenues de régler une taxe de 4% (voir annexe N°17) pour avoir une quittance qui sera utilisée pour avoir l'autorisation de transférer des fonds à l'étranger :

- copie de l'ordre de virement (annexe N°18)
- copie de la quittance (annexe N°19)
- copie de l'engagement (contrat ou bon de commande), (annexe N°20)
- copie de la déclaration de transfert de fond (annexe N°21)

Avant de procéder au règlement, le trésorier doit vérifier si les documents exigés dans le contrat sont envoyés par le fournisseur. Le trésorier dépose l'ordre de virement au niveau de la banque muni des documents suivants :

- original de l'ordre de virement
- original de la facture
- original de la quittance
- original de l'autorisation de transfert de fonds

Puis la banque envoie un avis de débit pour informer la division que le compte a été débité dix jours après le dépôt de l'ordre de virement, après le trésorier réalise l'opération sur le système KTP.

Conclusion du chapitre 3

Ce chapitre permis de comprendre le fonctionnement de la trésorerie au sein de la Division Laboratoire SONATRACH durant deux périodes. Le diagnostic financier réaliser à travers : le bilan fonctionnel, l'étude des équilibres financiers, les ratios et le tableau des flux de trésorerie.

Durant mon stage au sein de la Division Laboratoire, j'ai pu voir les règlements des importations notamment à travers trois instruments principaux : la remise documentaire, le crédit documentaire et le transfert simple. Cette expérience a également mis en lumière les critères déterminant dans le choix des moyens de paiement pour les transactions nationales et internationales, et leur impact direct sur la gestion de trésorerie.



Conclusion générale

Au terme de ce travail, j'ai essayé de reprendre à la problématique à travers une question fondamentale à savoir « quel est l'effet des moyens de paiement sur la gestion des flux de trésorerie ».

Afin de bien reprendre à cette problématique, j'ai choisi la Division Laboratoire SONATRACH de Boumerdes pour essayer d'étudier les différents moyens de paiement utilisé par l'entreprise.

Ce stage permet d'avoir des connaissances sur les instruments et les techniques de paiement utilisées au sein de la Division Laboratoire, je pourrai dire que le crédit documentaire est la technique de paiement la plus fiable et couvre les différents risques mais cette technique est très complexe, lente et couteuse. Par contre la remise documentaire est moins couteuse que le crédit documentaire.

La Division Laboratoire privilégié l'ordre de virement comme moyen de paiement au niveau national et la remise documentaire au niveau international, cela dû au fait que ses moyens sont plus rapides et moins couteux.

J'ai examiné la trésorerie à partir des deux documents comptables : le bilan fonctionnel pour identifier les principaux indicateurs de l'équilibre financier : le fond de roulement, le besoin en fond de roulement, et la trésorerie nette, cela permet d'obtenir des informations sur la situation financière de l'entreprise

Le deuxième document qui est le tableau des flux de trésorerie qui permet de renseigné sur la variation de la trésorerie et capacité de l'entreprise à générer la trésorerie, ainsi que l'origine de ses flux.

Au résultat de mon travail pratique, j'ai relevé que la Division Laboratoire dispose un bilan équilibré durant l'ensemble des deux exercices étudiés. Elle représente une trésorerie positive et une situation financière très solvable et pourra faire face à ces engagements.

La gestion de trésorerie joue un rôle central dans la gestion financière de l'entreprise, structurée autour d'un processus rigoureux et d'une organisation méthodique des flux au quotidien, pour prendre des décisions éclairées et maintenir un équilibre financier optimal.

Il permet :

- D'effectuer un suivi quotidien des flux financiers
- suivre et contrôler les opérations bancaires
- suivre les risques de liquidité

D'après mon observation, cette étude a permet de valider les hypothèses que j'ai formulées au début de mon étude.



Bibliographie

Ouvrages

BEATRICE et FRANCIS GRANDGUILLOT, analyse financière.

BELLIER DELIENNE Annie, KHATH Sarun, gestion de trésorerie, Edition Economica, France, 2000.

BERNET ROLLAND. L, Principe de technique bancaire, paris, Edition dunod, 2008.

Bouyala Régis, « le mode des paiements », Edition Revue Banque, 2005.

CHEHRIT.K, «technique et pratique bancaire et financières», Ed collection Guide-plus, Alger, 2004.

DARSA Jean-David, « risque stratégique et financier de l'entreprise », Edition Gereso, le mans, 2011.

DUBOIN.J et DUPHIL.F, « experter pratique du commerce international, Edition Foucher, Paris, 2000.

E. serge, « analyse et diagnostique financier », 2ème Edition, Eyrolles, Paris, 1992

ERIC SEPHANY : « gestion financière, 2ème édition, Economica, Paris, 2000.

FORGET.J : gestion de la trésorerie-optimiser la gestion financière de l'entreprise à CT, edition ECONOMICA ,paris 2001.

Gérard Melyon, gestion financiers,4ème Edition, BREAL, paris 2007.

HENRI.G, BRAMOULLE.G « Economie politique », paris, Dollaz, 13ème edition, 1998.

HUBERT B, et, ELIEZ C : « trésorerie d'entreprise, gestion de liquidités et des risques »,4ème ed, DUNOD, 2017.

JACK FORGET : « gestion de trésorerie », édition d'organisation, paris, 2005.

JEAN BARREAU, JACQUELINE DELAHAYE et FLORENCE DELAHAYE, gestion financière,14ème ed Dunod, paris.

LAZARY « le commerce international à la portée de tous ».Paris : Edition FOUCHER, 2001.

MARTINET A. ET SILEM A : « lexique de gestion et de management », édition Dalloz, 2005.

MONOD Didier-Pierre. Moyens et technique de paiement internationaux, Paris, Editions ESK, 4° éd. 2007.

PEROCHE, F. BONHOMME,R « entreprise en difficulté instruments de crédit et de paiement, manuel 4ème ED, paris, edition LGDJ,1999.

Philippe DESBRIERES et Evelyne POINCELOT « gestion de trésorerie », 2ème Edition.

PIC Jean-Christophe, ERAULT Jean-Michel, optimiser sa trésorerie par le crédit client, Edition Vuibert, 2009.

RAMA, pierre, « Analyse et diagnostic financier », paris, d'organisation, 2001.

ROLLAND. LB. « principe de technique bancaire », paris, DUNOD, 21eme, Edition, 2001.

ROUSSELOT Philippe, VERDIE Jean-francois, gestion de trésorerie, 2ème edition, Dunod, 2017.

S PIEDEL VIERE, « instrument de crédit et de paiement »ED, DALLOZ, paris, 1999.

SION MICHEL, gérer la trésorerie et la relation bancaire, 6ème Ed, DUNOD.

TORIN.J et BRION.F, les moyens de paiement, paris, 1999.

Site internet

<http://www.lesclesdelabanque.com> consulté le 23/04/2025

<https://www.3vfinance.com/infinance-le-blog/fr/tout-savoir-sur-le-risque-de-change-pour-les-entreprises>, consulté le 14/05/2025

<https://www.lafinancepourtous.com> consulté le 10/04/2025

Journal officiel de la republique algerienne N°11, Disponible sur droit.mjustice.dz

Mémoires

Ghobriouen leila oumsalem kenza, mode de paiement et le role bancaire dans le processus de déroulent de la transaction international, mémoire de master en science économique, tizi ouzou, p72

Mesloub slimane, Saidani Mohand, le role du paiement électronique dans le développement du commerce électronique en algérie, mémoire de fin de cycle, tizi ouzou, p35

Autre documents

Documents internes de la Division Laboratoire de SONATRACH.



ANNEXES

Annexe N° 01



SONATRACH s.p.a
UNITE : 2010 / DIVISION LABORATOIRE

Edité le : 25/05/2025 10:38
Par : ht2010

B I L A N

Exercice N-1
(Edition définitive)

ACTIF					PASSIF		
RUBRIQUE	N Brut	N Amort-Prov.	N Net	N-1 Net	RUBRIQUE	N	N-1 Net
ACTIF NON COURANT					CAPITAUX PROPRES		
Ecart d'acquisition (ou goodwill)					Capital émis		
Immobilisations incorporelles	96 889 896,60	89 018 273,46	7 871 623,14	9 036 982,40	Capital non appelé		
Immobilisations corporelles	5 681 805 881,46	4 064 327 042,86	1 617 478 838,60	1 154 918 521,21	Prime et réserves (Réserves consolidées (1))		
Immobilisations en cours	240 383 620,52		240 383 620,52	155 575 658,32	Ecart de réévaluation		
Immobilisations financières	110 247 987,72		110 247 987,72	68 895 219,03	Ecart d'équivalence (1)		
Titres mis en équivalence - entreprises associées					Résultat net (Résultat net part du groupe (1))	-995 678 283,15	-721 174 853,22
Autres participations et créances rattachées					Autres capitaux propres Report à nouveau		
Autres titres immobilisés					Comptes de liaison	2 794 660 460,16	1 886 527 490,32
Prêts et autres actifs financiers non courants	110 247 987,72		110 247 987,72	68 895 219,03	Part de la société consolidante (1)		
Impôts différés actifs	85 014 693,00		85 014 693,00	91 021 522,00	Part des minoritaires (1)		
TOTAL ACTIF NON COURANT	6 214 342 079,30	4 153 345 316,32	2 060 996 762,98	1 479 447 902,96	TOTAL CAPITAUX PROPRES - I	1 798 982 177,01	1 165 352 637,10
ACTIF COURANT					PASSIF NON COURANT		
Stocks et en-cours	172 021 993,17	8 376 154,03	163 645 839,14	151 119 573,88	Emprunts et dettes financières		
Créances et emplois assimilés					Impôts (différés et provisions)		
Clients	301 646 989,04	93 549 610,42	208 097 378,62	204 476 258,85	Autres dettes non courantes		
Autre débiteurs	28 205 672,69	17 976 642,69	10 229 030,00	790 000,00	Provisions et produits comptabilisés d'avance	283 382 303,01	303 405 068,00
Impôts					TOTAL PASSIF NON COURANT - II	283 382 303,01	303 405 068,00
Autres actifs courants	11 933 632,88		11 933 632,88	12 272 277,83	PASSIF COURANTS		
Disponibilités et assimilés					Fournisseurs et comptes rattachés	254 730 356,62	173 057 351,05
Placements et autres actifs financiers courants					Impôts	9 144 749,91	9 482 591,57
Tresorerie	163 146 236,30		163 146 236,30	53 155 019,69	Autres dettes	271 809 293,37	249 963 385,49
					Tresorerie Passif		
TOTAL ACTIF COURANT	676 954 524,08	119 902 407,14	557 052 116,94	421 813 130,25	TOTAL PASSIF COURANT - III	535 684 399,90	432 503 328,11
TOTAL ACTIF	6 891 296 603,38	4 273 247 723,46	2 618 048 879,92	1 901 261 033,21	TOTAL PASSIF	2 618 048 879,92	1 901 261 033,21
Contrôle équilibre Actif ; Passif >>>				0,00	0,00		



SONATRACH s.p.a
UNITE : 2010 / DIVISION LABORATOIRE

Edité le : 23/04/2025 10:12
Par : ht2010

Annexe N° 03



DIRECTION CENTRALE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

(Edition Définitive)

EDITE LE: 25/05/25 10:39:13

SONATRACH s.p.a			TABLEAU DES COMPTES DE RESULTATS				EN DINARS
UNITE	DIVISION LABORATOIRE	2010	31 DECEMBRE N-1				
CPTE	DESIGNATION		N		N-1		
			INTERNE	TOTAL	INTERNE	TOTAL	

Annexe N° 04



DIRECTION CENTRALE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

(Edition Définitive)

EDITE LE: 23/04/25 10:13:06

SONATRACH s.p.a		TABLEAU DES COMPTES DE RESULTATS					EN DINARS	
UNITE	DIVISION LABORATOIRE	2010	31 DECEMBRE N			N-1		
CPTE	DESIGNATION		N			N-1		
			EXTERNES	INTERNES	TOTAL	EXTERNES	INTERNES	TOTAL
70	Ventes et produits annexes		647 722 965,00	2 398 782 226,54	3 046 505 191,54	480 034 951,20	1 229 369 710,36	1 709 404 661,56
72	Production stockée ou destockée							

Annexe N° 05



SONATRACH s.p.a
DIVISION LABORATOIRE (2010)

Edité Le : 23-04-25 10:13

Par : DIRECTION CENTRALE
RECHERCHE ET
DEVELOPPEMENT

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (Edition définitive)

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	-2 174 668,18	-995 678 283,15
Ajustement pour :		
Amortissements et provisions	514 095 046,38	307 821 598,49
Variation des impôts différés	-745 365,00	6 006 829,00
Quote-part des subventions virées au résultat		
Variation des stocks	-15 015 185,11	-12 460 286,68
Variation des clients & autres créances	-107 918 066,27	-3 213 674,82
Variation des fournisseurs et autres dettes	-37 227 146,02	93 622 041,79
Plus ou moins-values de cessions, nettes d'impôts		
Report à nouveau & Comptes de liaisons	-382 983 546,50	908 132 969,84
Flux de trésorerie générés par l'activité (A)	-31 968 930,70	304 231 194,47
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 061 554 520,35	-874 062 062,39
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisitions d'immobilisations financières	-33 424 990,46	-69 765 600,02
Cessions d'immobilisations financières	34 310 378,61	28 412 831,33
Subventions d'équipement & d'investissement		
Indidence des variations de périmètre de consolidations (1)		
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-1 060 669 132,20	-915 414 831,08
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		
Variation des capitaux propres		
Variation des emprunts et dettes financières		
Affectations du résultat (n-1)		
Coupons & Dividendes		
Reserves facultatives	995 678 283,15	721 174 853,22
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	995 678 283,15	721 174 853,22
Flux de trésorerie de la période (A+B+C)	-96 959 779,75	109 991 216,61
Trésorerie d'ouverture	163 146 236,30	53 155 019,69
Trésorerie de clôture	66 186 456,55	163 146 236,30
Indidence des variations de cours des devises (1)		
Variation de trésorerie	-96 959 779,75	109 991 216,61
Controle Ecart >>>	0,00	0,00

(1) À utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés.

ABF
PI enplabls
Monsieur le Directeur Finances

Direction Centrale Recherche & Développement
Direction Logistique

N° 388 /2017/DCRDT/DLOG

Boumerdès, le

06 AOUT 2017

Objet : Domiciliation bancaire

Contrat N°: E01/17/INV/DLCC-DTD-DCRDT/OXFORD-G.B de 1 620 000.00 USD.

Nous vous transmettons ci-attaché pour domiciliation bancaire, 05 exemplaires du Contrat Cité en objet. Ci-après les positions tarifaires des items concernés.

Items	Désignation	Position tarifaire
1a11	Fourniture d'un (01) GEOSPEC 2/100 AND 12/53 Rock NMR Analyzer system for core analysis and core MRI Complet avec accessories.	90.27.10.90.00

Modalités de paiement : **Crédit Documentaire**

Le Directeur Logistique/PI

N. KHALEF

Signature
Directeur Logistique PII
N. KHALEF

SONATRACH
Direction Centrale Recherche
et Développement
Direction Finances
Courrier Arrivée

Le: 06 AOUT 2017 N°



DEMANDE D'IMPUTATION BANCAIRE

Direction centrale
Recherche & Développement
N° de Compte Bancaire : 002 00005 0503264208 01

Boumerdes, le

BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE
AGENCE : SITE SH, Djenane El Malik, Hydra ALGER

CONCERNANT : CONTRAT N°E01/17/INV/DLCC-DTD-DCRDT/OXFORD-G.B du 10/07/2017

FOURNISSEUR : OXFORD INSTRUMENTS

ADRESSE : Tubney Woods, Abingdon, Oxon, OX13 5QX, UK

ORIGINE : UK

PROVENANCE : UK

VENTILATION PAR POSITION TARIFAIRE

TARIFS DOUANIE	NATURE DES PRODUITS	MONTANTS	
		USD	DINARS
90.27.10.90.00	- Un GEOSPEC 2/100 AND 12/53 Rock NMR Analyzer system for core analysis and core MRI Complet avec accessories.	1 518 855.00	
	- Frais de mise en CPT aéroport de Hassi Messaoud	14 680.00	
	-Installation	47 315.00	
	-Formation	39 150.00	
	Montant Global du Contrat en CPT aéroport Hassi Messaoud		1 620 000.00

NOTA : Les renseignements sont communiqués par la banque domiciliatrice sous l'entière responsabilité de l'importateur.

BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE
AGENCE SITE SONATRACH HYDRA 005
DOMICILIATION - IMPORT -

160317	2017	3	10	00212 v30
--------	------	---	----	-----------

ALGER LE 04.09.17

L. DJABRI

Magnetic Resonance

Tubney Woods, Abingdon, Oxon OX13 5QX UK
Tel: +44 (0) 1865 393200 Fax: +44 (0) 1865 393333
Email: magres.shipping@oxinst.com
www.oxford-instruments.com
VAT Number: GB596117025-004 BRANCH:010



The Business of Science*

SONATRACH
Djenane El Malik
Hydra
Algiers
Algeria

12th March 2018
Contract: N°E 01/17/INV/DLCC-DTD-DCRDT/OXFORD INSTRUMENTS
Our Ref: 6987

Dear Sirs,

When contacting your bank to establish a documentary Credit in our favour, please open the Credit in the following format. This will reduce the need to apply for amendments, keep bank charges to the minimum and help us to present our documents quickly.

Type of Credit	
• Irrevocable	
• Transferable	YES/NO * delete as applicable
• Confirmed	YES/NO * delete as applicable
The Credit is to be advised by and restricted to:	
HSBC Bank Plc Manchester Trade Services Centre SWIFT: MIDLGB22	
The Credit is to be established in favour of: Oxford Instruments Industrial Products Ltd trading as Oxford Instruments Magnetic Resonance Tubney Woods, Abingdon, Oxon, OX13 5QX, UK	
Available at:	At Sight
The value of the Credit to be:	USD 1,533,535.00
Expiry Date:	29 June 2018 in United Kingdom
Latest Shipment Date:	27 April 2018
Presentation Period for Documents:	21 Days
Partial Shipments:	ALLOWED/PROHIBITED
Transshipment:	ALLOWED/PROHIBITED
Quantity and Description of Goods:	Geospec 2/100 and Geospec 12/53 Rock Core NMR analyser system
Shipment Terms:	CPT Hassi Messaoud airport, Algeria
Port of Loading	London airport, United Kingdom
Suggested Documents Required [Add or delete as applicable]	
• Signed Commercial Invoice	_____ plus _____ copies
• Packing List	_____ plus _____ copies
• Air Waybill consigned to [name and address as required] marked freight Prepaid	_____ plus _____ copies
PLUS any documents that are required by your Customs control.	
Other terms and Conditions: The Credit must be available in the United Kingdom If transferable, the transfer is to be restricted to the counters of HSBC Bank plc.	
ALL CHARGES OUTSIDE OF THE UNITED KINGDOM ARE FOR YOUR ACCOUNT.	

Note: If you are able to arrange to have the Credit issued by an office of the HSBC Group, this will assist in the speed and smooth operation of the transaction.

Please provide a draft copy of the Letter of Credit for our review before opening the original.

Yours faithfully

Lynne Owen
Shipping Administrator
Direct Tel. No. +44 (0) 1865 393333
Email: lynne.owen@oxinst.com

Oxford Instruments Industrial Products Limited
Registered office: Tubney Woods, Abingdon, Oxfordshire OX13 5QX, England
Registered in England number: 1044063

Oxford Instruments Industrial Products Limited, registered office: Tubney Woods, Abingdon, Oxon, OX13 5QX. Registered in England, number 1044063.
A subsidiary of Oxford Instruments plc. WEEE Producer Registration No. WEE/KJ0116XU

WITHOUT
78: Instruc banque de pmt, acc, nego
PAIEMENT AUPRES DE VOS CAISSES REMBOURSEMENT AUPRES DE NOTRE
CORRESPONDANT DE COUVERTURE EN USD VALEUR 07 JOURS OUVRES
06/05/18-15:34:07 Ack005-7540-032448 3

(ALGERIE/UK) Y COMPRIS VENDREDI JOUR FERIE EN ALGERIE APRES
RECEPTION DE VOTRE MT754 A BEXADZALDOE NOUS AVISANT DE LA LEVEE
DE DOCUMENTS CONFORMES
LE NOM DE LA BANQUE DE COUVERTURE VOUS SERA COMMUNIQUER
A RECEPTION DE CE MT 754

Annexe N° 10



Monsieur Le Directeur Finances

Direction Centrale Recherche & Développement
Direction Logistique

Rejet

→ DSF

Annexe N° 11

INVOICE

Oxford Instruments
Tubney Woods, Abingdon Oxon OX13 5QX, UK
*Tel: +44(0)1865 393200
Email: magres.shipping@oxinst.com
www.oxford-instruments.com
VAT Number: GB596117025-004 BR010



The Business of Science®

APPLICANT:
SONATRACH DIRECTION CENTRALE
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT AVENUE DU 1ER NOVEMBRE
36000 BOUMERDES
ALGERIE

IRREVOCABLE DOCUMENTARY CREDIT NO: 005ICD0001718039
DATE OF ISSUE: 07MAY18

DATE: 01/06/2018
CONTRACT NO: E01 / 17 / INV / DLCC
/ DTD-DCRDT OF 10/07/2017
SALES ORDER: SO6987

Annexe N° 12

**PACKING LIST AND
WEIGHT NOTE**

Oxford Instruments
Tubney Woods, Abingdon Oxon OX13 5QX, UK
Tel: +44(0)1865 393200
Email: magres.shipping@oxinst.com
www.oxford-instruments.com
VAT Number: GB596117025-004 BR010



*The Business of Science**

APPLICANT:
SONATRACH DIRECTION CENTRALE
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT AVENUE DU 1ER NOVEMBRE
36000 BOUMERDES
ALGERIE

TAX IDENTIFICATION NUMBER: 000016001376744

IRREVOCABLE DOCUMENTARY CREDIT NO: 005ICD0001718039
DATE OF ISSUE: 07MAY18

DELIVERY ADDRESS:

DATE: 01/06/2018
CONTRACT NO: E01 / 17 / INV / DLCC
/ DTD-DCRDT OF 10/07/2017
SALES ORDER: SO6987

INCOTERM 2010 TERMS: CPT

Annexe N° 13

CERTIFICATE OF ORIGIN

Oxford Instruments
 Tubney Woods, Abingdon Oxon OX13 5QX, UK
 Tel: +44(0)1865 393200
 Email: magres.shipping@oxinst.com
www.oxford-instruments.com
 VAT Number: GB596117025-004 BR010



APPLICANT:
 SONATRACH DIRECTION CENTRALE
 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT AVENUE DU 1ER NOVEMBRE
 36000 BOUMERDES
 ALGERIE

IRREVOCABLE DOCUMENTARY CREDIT NO: 005ICD0001718039
DATE OF ISSUE: 07MAY18

DATE: 01/06/2018
CONTRACT NO: E01 / 17 / INV / DLCC
 / DTD-DCRDT OF 10/07/2017
SALES ORDER: SO6987

DELIVERY ADDRESS:
 SONATRACH - TECHNOLOGY AND DEVELOPMENT DIVISION /
 LABORATORIES AND CENTRAL CORE SAMPLE LIBRARY DIVISION,
 BASE 24 FEVRIER,
 HASSI MESSAOUD,
 OUARGLA,
 ALGERIA

INCOTERM 2010 TERMS: CPT
 AIRPORT HASSI MESSAOUD
 ALGERIA

CURRENCY: USD

ITEM	PART NUMBER	DESCRIPTION OF COMMODITY	QTY
1	GEOSPEC 2+ 2/100 & GEOSPEC 2+	GEOSPEC 2/100 ROCK CORE NMR ANALYSER AND GEOSPEC 12/53 ROCK CORE NMR ANALYSER SYSTEMS WITH THE NECESSARY ACCESSORIES.	1

Annexe N° 14

QUALITY CONTROL CERTIFICATE

CONTRACT NO: E01 / 17 / INV / DLCC / DTD-DCRDT OF
10/07/2017
IRREVOCABLE DOCUMENTARY CREDIT NO:
005ICD0001718039
DATE OF ISSUE: 07MAY18

APPLICANT:
SONATRACH DIRECTION CENTRALE
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT AVENUE DU 1ER
NOVEMBRE
36000 BOUMERDES
ALGERIE



CE Marking Association, The Great Barn, Wootton Park, Alcester Road,
Wootton Waven, Henley-in-Arden, Warwickshire, B95 6HJ
Tel: 01564 792349

EMC TEST REPORT

Annexe N° 15

Oxford Instruments

Tubney Woods, Abingdon Oxon OX13 5QX, UK
Tel: +44(0)1865 393200
Email: magres.shipping@oxinst.com
www.oxford-instruments.com
VAT Number: GB596117025-004 BR010



*The Business of Science**

CONTRACT NO: E01 / 17 / INV / DLCC / DTD-DCRDT OF
10/07/2017
IRREVOCABLE DOCUMENTARY CREDIT NO:
005ICD0001718039
DATE OF ISSUE: 07MAY18

APPLICANT:
SONATRACH DIRECTION CENTRALE
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT AVENUE DU 1ER
NOVEMBRE
36000 BOUMERDES
ALGERIE

GOODS:
CPT AEROPORT HASSI MESSAOUD ALGERIE INCOTERMS 2010

FOURNITURE D'UN GEOSPEC 2/100 AND 12/53 ROCK CORE NMR
ANALYZER
SYSTEM FOR CORE ANALYSIS AND CORE MRI.

SUIVANT CONTRAT NR : E01/17/INV/DLCC/DTD-DCRDT DU
10/07/2017

WARRANTY CERTIFICATE

THIS IS TO CERTIFY THAT THE FOLLOWING PIECES OF EQUIPMENT:

TYPE : LOW RESOLUTION NUCLEAR MAGNETIC RESONATOR
MODEL NAME : GEOSPEC 2/100 ROCK CORE

Annexe N° 16

BILL OF EXCHANGE

No: SO6987

EXCHANGE FOR: USD 1,533,535.00

AT: SIGHT

DATE: 04/07/2018

PAY THIS SOLE BILL OF EXCHANGE

TO THE ORDER OF

OXFORD INSTRUMENTS INDUSTRIAL PRODUCTS LTD.-OI MAGNETIC RESONANCE
TUBNEY WOODS, ABINGDON, OX135QX, UK
TEL: 0044(0)-1865 393200 FAX: 0044(0)-1865 393333

OXFORD INSTRUMENTS INDUSTRIAL PRODUCTS LTD.-OI MAGNETIC RESONANCE DRAWN UNDER
LETTER OF CREDIT OF ANQUE EXETERIEURE D'ALGERIE BEA HYDRA SH 005 DJENANE EL MALIK .
HYDRA.ALGER ALGERIE C/B: BEXADZALX005

IRREVOCABLE DOCUMENTARY CREDIT NO: LC08900118A00012
DATE OF ISSUE: 180418

~~ONE MILLION, FIVE HUNDRED THIRTY-THREE THOUSAND, FIVE HUNDRED THIRTY-FIVE 00/100 US
DOLLAR~~

VALUE RECEIVED:
PER AIRFREIGHT

WHICH PLACE TO ACCOUNT

Annexe N° 17

235 LHR 29075955		AWB: 235 - 29075955	
Shipper's Name and Address OXFORD INSTRUMENTS TUBNEY WOODS, ABINGDON OXON OX13 5QX UK		Shipper's Account Number	
Not Negotiable Air Waybill		Issued by TURKISH AIRLINES ATATURK HAVA LIMANI, YESILKOY ISTANBUL TURKEY	
Copies 1, 2 and 3 of this Air Waybill are originals and have the same validity			
Consignee's Name and Address SONATRACH-TECHNOLOGY AND DEVELOPMENT DIVISION/LABORATORIES AND CENTRAL CORE SAMPLE LIBRARY DIVISION, BASE 24 FEVRIER, HASSI MESSAOUD, OUARGLA, ALGERIA**		Consignee's Account Number	
Issuing Carrier's Agent Name and City KUEHNE + NAGEL LTD UNIT 1, HEATHROW SOUTH CARGO CENTRE FELTHAM TW14 0PH		Accounting Information/Notify TK, GEN-GENERAL CARGO REF: LHR13619 NOTIFY: SONATRACH DIRECTION CENTRALE RECHERCHE ET DEVELOPMENT AVENUE DU 1ER NOVEMB 36000 BOUMERDES ALGERIE	
Agent's IATA Code 91-4-7095 / 0001		Account No.	
Airport of Departure (Addr. of First Carrier) and Requested Routing LONDON HEATHROW		Reference Number	
Optional Shipping Information			
To	By First Carrier	Routing and Destination	to by to by
MST	TK	IST TK ALG TK	GBP P P
Airport of Destination ALGIERS		Requested Flight/Date	Amount of Insurance
TK100/6		TK6493/8	XXX
Declared Value for Carriage			
Declared Value for Customs			
NVD NCV			
INSURANCE - If carrier offers insurance, and such insurance is requested in accordance with the conditions thereof, indicate amount to be insured in figures in box marked "Amount of Insurance".			
Handling Information ** TEL & FAX: 213 (0) 29 74 25 74 TEL: 213 (0) 29 74 25 32 IRREVOCABLE DOCUMENTARY CREDIT NO: 005ICD0001718039 DATE OF ISSUE: 07MAY18 FREIGHT PREPAID			
SCI X			
No of Pieces RCP	Gross Weight	kg lb	Rate Class
14	5443.00	K	Q
Commodity Item No.	Chargeable Weight	Rate	Charge
	5443.0	1.10	
Total	5987.30		
Nature and Quantity of Goods (incl. Dimensions of Volume)			
MAGNETIZED MATERIAL 2 PCS GOODS: CPT AEROPORT HASSI MESSAOUD ALGERIE INCOTERMS 2010 FOURNITURE D'UN			

Annexe N° 18

سوناتراچ
sonatrach
ACTIVITE EXPLORATION-PRODUCTION
DIVISION LABORATOIRES
N°: 2578/2024

Monsieur le Directeur Finances

SONATRACH
Activité Exploration & Production
Division Laboratoires
Direction Finances
Courrier Arrivé

30 DEC. 2024
Boumerdes, le 27/11/2024

04 DEC. 2024

Objet : Demande de Paiement

Nous vous transmettons ci-joint le dossier de paiement ci-dessous référencé pour paiement :

Facture N° : 052A00004192 Date : 01/06/2024
Fournisseur : D10128 : OXFORD INSTRUMENT
Contrat : Autres : - PV conformité et mise en service
Commande : E01/17/INV/DLCC - PV de réception Provisoire
Montant : - Attachement
86 465,00 USD - Bon de réception magasin
- Attestation de formation
- Etat d'imputations Analytiques
pv. de levée des Reserves

Le responsable Ordonnancement	Ayant pouvoir Bon à payer
<i>Le Directeur Logistique</i> <i>M. BELKAHLA</i>	<i>[Signature]</i> Division Laboratoires Direction Finances

Partie Finances

Annexe N° 19

Oxford Instruments Magnetic Resonance



Ship To: SONATRACH
 0 ACTIVE EXPLORATION ET PRODUCTION
 DIVISION LABORATOIRES
 AVENUE DU 1er NOVEMBRE
 BOUMERDES
 ALGERIE

VAT ID:

Sold To: SONATRACH /DIVISION LABORATOIRES
 C002344 AVENUE DU 1^{ER} NOVEMBRE -BOUMERDES
 ALGERIA

VAT ID:

VAT Registration No: GB596117025
 Tubney Woods, Abingdon, Oxon OX13 5QX, England
 Phone: +44 (0) 1865 393200 Fax: +44 (0) 1865 393333

Invoice Number:	052A00004192
Customer P.O.	01/17/INV/DLCC-DTD-DCRDT/
Order Number :	6987 SO

Invoice Date: 01/06/2024
Customer: C002344
Ship Terms: Not Applicable

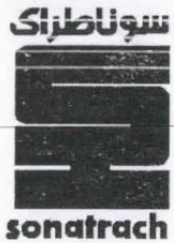
Delivery Instructions

Line No.	Item Number	Description	Manf Lot/ Serial No.	Qty	Unit Price	Extended Price	Tax
1.00	POS-BILLABLE	Services related to installation and commissioning of the equipment and training.		1.00 EA	86,465.00	86,465.00	Y

USD payments should be made to OI Magnetic Resonance
 Please remit to:, Creditcontrol.MRUK@oxinst.com
 Account Number: 70924308
 IBAN: GB29 MIDL 4005 1570 9243 08
 HSBC 65 Cornmarket Street, Oxford, OX1 3HY, UK

Payment Terms Due Date:
 Due Now 01/06/2024

Net Total 86,465.00
 VAT Rate 0%
 VAT Amount



Activité Exploration -Production
 Division Laboratoires
 Direction Finances
 NIS : 096716280007044
 TIN : 00048534

Etat de paiement de taxe de domiciliation bancaire
 Loi de finance complémentaire 2009/
 Loi de finances 2020

Nom et Adresse du prestataire	N° Factures	Montant Devises	Taux change Devises	Montant facture Dinars	Montant taxe (4) Quatre %
OXFORD INSTRUMENTS INDUSTRIAL PRODUCTS LIMITED Tubney Woods, Abingdon, Oxon OX13 5QX, ENGLAND	Facture N° 052A00004192	86 465,00 USD	135 ,6652	11 730 291 ,52	469 212,00

Le Directeur Finances
 L. DJABRI



03 MARS 2025

République Algérienne Démocratique et Populaire

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DECLARATION DE TRANSFERT DE FONDS
 (Article 182 ter du code des impôts directs et taxes assimilés)

IDENTIFICATION DU DECLARANT

Raison sociale : **SONATRACH ACTIVITE EXPLORATION-PRODUCTION/DIVISION LABORATOIRES-**
 Adresse en Algérie : **Avenue du 1er Novembre .35000. BOUMERDES**
 Numéro d'identification fiscale (NIF) : **0 0 0 0 1 6 0 0 1 3 7 6 7 4 4 3 5 0 1 2**
 Banque de domiciliation : **B.E.A DJENNANE EL MALIK HYDRA** code d'agence : **00005**
 Compte bancaire N° **002 00005 0503264208 01**
 Représentant légal : **L. DJABRI**
 Qualité : **Directeur Finances**
 Adresse du représentant : **1 er Novembre Boumerdes**

Identification du contrat de l'entreprise étrangère :
 Objet du contrat ou de l'avenant : **Fournitures Avec Services Lies D'un Geospec 2/100 And Rock Core NMR Analyser System For Core Analysis And Core MRI.**
 Date de signature : **29/06/2017** Durée du contrat ou de l'avenant : **20 Mois**
 Lieu de réalisation des travaux : **Division Laboratoires BOUMERDES**
 Adresse : **Avenue du 1er Novembre Boumerdes**
 Représentant du contractant :

DESTINATION PROJETEE DES FONDS

Destinataire :
 Nom et prénom ou raison sociale : **OXFORD INSTRUMENTS INDUSTRIAL PRODUCTS LIMITED**
 Adresse du destinataire : **Tubney Woods, Abingdon, Oxon OX13 5QX. ENGLAND**

Nature des fonds	Période concernée (*)	Montants
Remboursements		
Produits de cession, de désinvestissement ou de liquidation.....		
Re devances.....		
Intérêts		
Dividendes (Revenus de capitaux)		
Autres (à préciser) : Installation, mise en service et formation sur l'équipement importé conformément au contrat N° E01/17/INV/DLCC.	Autre	86 465,00 USD
	Année 2024	11 730 291,52 DZD

Facture N° **052A00004192** du 01/06/2024
 (Taux de change USD : 135,6652 du 31/12/2024)

Recu le

Direction des Grandes Entreprises

Vise du service

Sous Direction de Hydrocarbures

ARRIVÉE / SEP / D.S.F

03 MARS 2025

Fait à Boumerdes, le 09 FEV. 2025

Signature et cachet du déclarant

Le Directeur Finances

DJABRI

*) Période d'exécution des travaux concernée par le paiement (Paiement de la situation mensuelle, trimestrielle ou autre)

NB : une attestation précisant le traitement fiscal des sommes objet de transfert, doit être remise au déclarant, au plus tard dans un délai de sept (07) jours à compter de la date du dépôt de cette déclaration

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



MINISTRE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
N° 193/MF/DG/DGE/SDFH/SEP/2025

ATTESTATION DE SITUATION FISCALE
(article 182 ter du code des impôts et taxes assimilées)

Je soussigné...MR LE SOUS DIRECTEUR DE LA FISCALITE DES HYDROCARBURES..... (1), après avoir reçu en date du 13/03/2025, une déclaration de transfert déposée par :

Nom, prénom ou raison sociale : **SONATRACH ACTIVITE EXPLORATION-PRODUCTION/DIVISION LABORATOIRES.**

Adresse en Algérie : AVENUE DU 1^{ER} NOVEMBRE .35000.BOUMERDES
Banque:..... BANQUE EXTERIEUR D'ALGERIE DJENANE EL MALIK HYDRA.....
Compte bancaire n° : 00200005050326420801, Code d'agence : ...00005.....

Numéro d'Identification Fiscale (NIF) : **10101010111610 10 111 31716 1714141 13151011121**

Portant sur la somme de: **(86 465.00 USD) Quatre-vingt six mille quatre cent soixante cinq Dollars US et zéro cents.**

Au titre de (2) : FACTURE DE PRESTATION: N° 052A00004192 Du 01/06/2024.
CONTRAT N° E 01/17/INV/DLCC-DTD-DCRDT/OXFORD DU 10/07/2017.

Au profit de :

- Nom, prénom ou raison sociale:... **OXFORD INSTRUMENTS INDUSTRIAL PRODUCTS LIMITED**
- Adresse du bénéficiaire :..... **Tubney Woods, Abingdon, Oxon13 5QX, ENGLAND**.....

Les sommes à transférer ont fait l'objet (03):

- d'imposition conformément aux lois et règlements en vigueur
- d'une régularisation au titre de :.....
- sont exonérés en vertu des dispositions de l'article du (de)

Atteste que conformément aux dispositions de l'article 182 ter du code des impôts directs et taxes assimilées, le déclarant a respecté ses obligations fiscales, d'où la production de la présente.

Cette attestation est délivrée au déclarant pour faire valoir ce que de droit, auprès de l'établissement bancaire susvisé.



Fait à ALGER..... le, ...25.MARS.2025.....

Visa du service : 
(4) **مدير الفرع لجباية المحروقات**
امضاء: أيمن المصمم

(1) Directeur des grandes entreprises, directeur des impôts de wilaya ;
(2) Nature des sommes objet de demande de transfert vers l'étranger;
(3) Nature des impositions ou des retenues opérées.

N.B. : la présente attestation du service ne constitue pas un quitus fiscal. Dans le cadre du droit de reprise de l'administration fiscale, les sommes, objet du transfert, peuvent faire l'objet d'un contrôle fiscal.

OK
9

